

# COMMISSION LOCALE DE L'EAU



**30<sup>e</sup> séance plénière  
SAGE GTI  
28 novembre 2023 - 9 h 30 - EPINAL  
Compte-rendu**

## Membres ayant donné leur pouvoir

Organisme	NOM - Prénom ou représentant	Présents	Excusés	Absents
<i>Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (12 présents, 8 pouvoirs, 4 absents) / 24</i>				
Conseil régional	PRINCE Charline		x	
Conseil départemental des Vosges	BOULLIAT Martine		x	
Conseil départemental des Vosges	JOURDAIN Benoît	x		
Conseil départemental des Vosges	PATARD Sandrine		x	
Conseil départemental des Vosges	BÉGEL Régine	x		
Conseil départemental des Vosges	HUMBERT Dominique	x		
Conseil départemental des Vosges	SAUVAGE Guy		x	
Mairie de Contrexéville	GOULAIN Johanna	x		
Mairie de Vittel	HAUTCHAMP André		x	
Mairie d'Urville	CREMEL Denis	x		
Mairie de Lignéville	BOGARD Gilbert	x		
Mairie de Monthureux-sur-Saône	SYLVESTRE Pierre		x	
Mairie de Saulxures-lès-Bulgnéville	GLORIOT Sylvain		x	
SIE de la Région des Ableuvenettes	FRANQUEVILLE Joachim	x		
SIE de la Vraine et du Xaintois	VIGNOLA Jacqueline		x	
SIE de Damblain et du Creuchot	MUNIÈRE Jean-Luc		x	
SIE de la Région Mirecurtienne	COUSOT Jean-Luc	x		
SIE de Bulgnéville et de la Vallée du Vair	MANGIN Jean-Bernard	x		
SIE de la Région de Thuillières	MAYAUX Damien	x		
SIE du Haut du Mont	THIÉRY Jean-Luc		x	
EPTB Saône et Doubs	LÉONARD Landry		x	
EPTB Meurthe et Madon	GRÉPINET Gérard	x		
EPAMA	COLLIN Dominique		x	
SCOT des Vosges Centrales	GAILLOT Thierry	x		

<b>Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (8 présents, 3 pouvoirs et 2 absents) / 13</b>				
Chambre d'Agriculture des Vosges	MATHIEU Jérôme		x	
Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges	JACOBÉE Sylvain	x		
Association des Communes Forestières	LALLEMAND Michel	x		
Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine	SALVI Alain		x	
Association Oiseaux-Nature	SCHMITT Bernard	x		
Association Vosges Nature Environnement	FLECK Jean-François	x		
Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions	VILLAUME Christian	x		
ADEIC	MULLER Robert	x		
UDAF	CONRAUX Sylvie		x	
UFC QUE CHOISIR	ORIVELLE DE BORTOLI Nadine	x		
Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	BALAY Michel		x	
Nestlé Waters Vosges	WOLLENSCHNEIDER Michel	x		
Société l'Ermitage	GREMILLET Daniel		x	
<b>Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (8 présents, 1 pouvoir) / 9</b>				
Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse	Représentant Sous-préfet de Neufchâteau KUPIZ Thomas	x		
Préfète des Vosges	MICHEL-MOREAUX Valérie	x		
DDT	LERCHER Alain	x		
DDETSPP	ROLIN Adeline	x		
DREAL	ANSEL Nicolas	x		
ARS	GENDARME Antoine	x		
AERM	VAUTHIER Jean-Marc	x		
AERMC	MARGUET Thierry	x		
OFB	MORVAN Xavier		x	
<b>Observateurs et intervenants extérieurs (4 présents, 4 excusés et 6 absents) / 14</b>				
ATD	PEREIRA-RODRIGUES Américo	x		
DDETSPP	PICARD Élodie			x
Ville de Vittel / Association AEP GTI Vosges	DUMONT Marine	x		
Région Grand Est	VOGIN Francis		x	
Région Grand Est	GRESSE Lionel		x	
Région Grand Est	ROUSSET Delphine	x		
DDT	MARCOS Laurent		x	
DDT	OSTER Julien		x	
Préfecture	MOUGIN Richard	x		
Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire	SCHICKEL Mathieu			x
Communauté de communes Terre d'eau	LAINÉ Émile			x
Communauté d'Agglomération d'Epinal	JODION Olivier			x
Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	NICOLAS Bertrand			x
Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest	LAURENT Élise			x

<b>Structure porteuse du SAGE (2 présents et 3 excusés) / 5</b>				
Conseil départemental des Vosges	VANNSON François		x	
Conseil départemental des Vosges	PARMENTIER Damien		x	
Conseil départemental des Vosges	DIDIER Sylvie		x	
Conseil départemental des Vosges	VISINE Thomas	x		
Conseil départemental des Vosges	AUROY Valérie	x		

Procurations de vote : 12

<b>Collège</b>	<b>Pouvoir de</b>	<b>Donné à</b>
<i>Collège 1</i>	Martine BOULLIAT	Benoît JOURDAIN
<i>Collège 1</i>	Pierre SYLVESTRE	Régine BÉGEL
<i>Collège 1</i>	Sandrine PATARD	Johanna GOULAIN
<i>Collège 1</i>	Guy SAUVAGE	Denis CRÉMEL
<i>Collège 1</i>	André HAUTCHAMP	Gilbert BOGARD
<i>Collège 1</i>	Jean-Luc MUNIÈRE	Jean-Luc COUSOT
<i>Collège 1</i>	Sylvain GLORIOT	Jean-Bernard MANGIN
<i>Collège 1</i>	Jean-Luc THIÉRY	Damien MAYAUX
<i>Collège 2</i>	Jérôme MATHIEU	Sylvain JACOBÉE
<i>Collège 2</i>	Sylvie CONRAUX	Michel LALLEMAND
<i>Collège 2</i>	Michel BALAY	Robert MULLER
<i>Collège 3</i>	Xavier MORVAN	Jean-Marc VAUTHIER

Synthèse des membres présents et absents :

<b>Nombre de membres</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>Nombre de membres représentés</b>	<b>Nombre d'absents non représentés</b>
<b>46</b>	<b>28</b>	<b>12</b>	<b>6</b>

### **Collège 1**

Nombre de membres	Nombre de membres présents	Nombre de membres représentés	Nombre d'absents non représentés
24	12	8	4

### **Collège 2**

Nombre de membres	Nombre de membres présents	Nombre de membres représentés	Nombre d'absents non représentés
13	8	3	2

### **Collège 3**

Nombre de membres	Nombre de membres présents	Nombre de membres représentés	Nombre d'absents non représentés
9	8	1	0

#### **Pièces jointes à ce compte-rendu :**

- PowerPoint de la réunion
- Rapports d'activité 2021 et 2022
- Guide d'entretien et carte des visites observatoire hydrogéologique 2023
- Diaporama de M. FLECK

La Commission Locale de l'Eau du Conseil départemental des Vosges s'est réunie le 28 novembre 2023 à l'Hôtel du Département, salle des Délibérations, 8 rue de la Préfecture - 88000 Epinal, sous la présidence de Mme Régine BÉGEL.

La séance est ouverte à 9 h 30.

**Mme la Présidente** : Il y a quand même certains pouvoirs, donc nous allons les nommer tout à l'heure. Mme la Préfète, M. le Sous-préfet, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vous présente aussi les excuses du président VANNSON qui devait être parmi nous mais qui a eu un empêchement. Il viendra peut-être nous dire un petit bonjour tout à l'heure mais ce n'est pas certain.

Je tiens à vous remercier pour votre participation à cette 30<sup>ème</sup> commission locale de l'eau du SAGE GTI. Je vous informe que j'ai tenu à organiser une réunion du bureau le 25 octobre dernier afin de préparer la CLE de ce jour. Aussi, je tiens à préciser aux membres du bureau que nous allons bien évidemment revenir sur les échanges que nous avons eus le 25 octobre.

Sans plus attendre, nous commençons par le point sur la présence et la vérification du quorum. Je rappelle que le quorum est atteint si les deux tiers des 46 membres de la CLE sont présents ou représentés, soit 31 personnes. Il résulte de la feuille d'émargement que vous avez tous signée que sur 46 membres, 28 sont présents, 12 sont représentés et 8 sont absents. 40 membres sont donc présentés ou représentés. Par conséquent, le quorum est atteint, donc nous pouvons valablement siéger et délibérer.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à vous rappeler quelques règles de fonctionnement de nos travaux, que je rappelle chaque fois mais comme il y a des nouveaux, je pense que c'est indispensable.

Les séances plénières de la CLE ne sont pas publiques. Nos débats sont enregistrés. Par ailleurs, en application de l'article 10 des règles de fonctionnement de la CLE, j'ai autorisé la participation, en tant qu'observateurs, des personnes suivantes :

- M. Richard MOUGIN de la Préfecture des Vosges ;
- M. Américo PEREIRA RODRIGUES de l'ATD ;
- Mme Marine DUMONT, hydrogéologue ;
- Mme Delphine ROUSSET de la Région Grand Est.

Mme la Préfète, voulez-vous dire quelques mots ?

**Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, préfète** : Merci, Mme la Présidente. Je veux simplement saluer chacune et chacun en ses qualités et vous dire combien je suis ravie d'être là et de voir l'avancement des travaux dans le cadre de notre SAGE GTI.

**Mme la Présidente** : Merci, Mme la Préfète. Comme vous le savez, le SAGE a été approuvé par Mme la Préfète des Vosges le 28 juillet dernier. Le tribunal administratif de Nancy n'ayant enregistré aucun recours contre cet arrêté, il est donc définitif. Nous allons maintenant entrer dans une phase plus active de mise en œuvre des différentes dispositions prévues par le SAGE, étant précisé que comme vous le savez également, des actions ont déjà été lancées. Elles sont déjà en cours.

Pour terminer ce petit mot d'accueil, je voudrais insister sur l'esprit qui, selon moi, devrait nous animer dans les mois à venir. Il nous appartient de nous approprier collectivement ce travail de mise en œuvre. Chacun d'entre nous doit se sentir libre, selon ses compétences ou sa sensibilité, de s'investir plus particulièrement sur tel ou tel sujet.

▪ **1. Approbation de l'ordre du jour**

**Mme la Présidente** : Maintenant, je vous propose d'approuver l'ordre du jour. Vous l'avez sur vos bureaux. Cet ordre du jour relativement dense aujourd'hui est composé des points suivants :

- la validation du compte rendu de la CLE du 19 juin 2023 ;
- le rétroplanning des actions à mener ;
- le point sur l'observatoire hydrogéologique multi-nappes ;
- le point sur la mise en œuvre des dispositions du SAGE ;
- le point sur la future structure porteuse ;
- le rapport d'activité 2021-2022 ;
- questions diverses.

Avez-vous des observations à faire sur cet ordre du jour ? Je n'en vois pas, donc nous allons passer au vote. Les personnes qui ont des pouvoirs doivent lever la main. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

*L'ordre du jour est voté à l'unanimité.*

▪ **2. Validation du compte rendu de la CLE du 19 juin 2023**

**Mme la Présidente** : Le point 2 est la validation du compte rendu de la CLE du 19 juin 2023. Vous l'avez reçu par mail et vous l'avez également sur vos bureaux. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

*Le compte rendu est voté à l'unanimité.*

▪ **3. Rétroplanning des actions à mener**

**Mme la Présidente** : Concernant le point 3 « rétroplanning des actions à mener », je pense que vous l'avez aussi dans le dossier :

- 28 juillet : arrêté préfectoral du SAGE GTI (deux mois de recours) ;
- 29 septembre : acquisition du forage de La Neuveville-sous-Montfort ;
- 25 octobre : réunion de bureau pour préparer la CLE ;
- 27 novembre : convention-instrumentalisation avec les piézomètres pour Belrupt, Dombrot-le-Sec, le syndicat des eaux de Bulgnéville et de la Vallée du Vair ;
- 21 novembre : installation d'un piézomètre à La Neuveville-sous-Montfort ;
- 28 novembre : réunion de la CLE avec l'ordre du jour que je vous ai cité tout à l'heure ;
- début 2024 : installation de piézomètres à Belrupt, Dombrot-le-Sec et Bulgnéville.

Nous avons eu aussi 31 visites-entretiens « terrain » au mois d'octobre (3 octobre 2023). Concernant l'observatoire, nous avons encore des entretiens terrain de 30 collectivités et 10 partenaires à effectuer.

▪ **4. Point sur la mise en place de l'observatoire hydrogéologique**

**Mme la Présidente** : Nous allons faire un point sur l'observatoire hydrogéologique multi-nappes. Valérie, je vous redonne la parole.

**Mme Valérie AUROY** : Mme CHABART ne pouvait pas être là aujourd'hui, y compris en visioconférence. Nous allons essayer de nous débrouiller avec les partenaires pour intervenir sur le sujet.

Par rapport à la mise en œuvre de l'observatoire, la convention de recherche et développement a été signée au mois de mai. On vous a présenté cela en CLE. Du coup, nous avons commencé à travailler à partir du mois de juin. Nous avons élaboré un questionnaire. Je vous ai mis ce questionnaire dans le dossier. Il était assez conséquent. Pour ceux qui ont participé à l'entretien, vous pourrez en témoigner et nous faire part de vos remontées.

L'objectif était de faire le point sur l'ensemble des forages en activité ou abandonnés, de faire le point aussi sur toutes les ressources, sur les prélèvements et sur l'aspect « consommation », plus les données sur les zones humides et la connaissance qu'il pouvait y avoir sur les cours d'eau. L'entretien a duré soit une journée, soit une demi-journée en fonction des acteurs.

Nous avons rencontré les présidents de syndicats. Nous avons rencontré tous les syndicats. Nous avons rencontré certains maires, les secrétariats, les fontainiers... Nous avons aussi effectué des visites sur sites. Puis, quand il n'y avait pas d'équipement et quand c'était possible, Murielle CHABART a descendu un piézomètre pour mesurer. Cela a permis de montrer aux élus l'intérêt d'avoir des équipements de mesure pour voir le niveau de la nappe.

Vous retrouverez le guide d'entretien dans vos documents. A ce jour, nous avons fait 31 visites du 12 juin au 31 août, donc les 13 syndicats, une partie des communes sur la communauté d'agglomération d'Epinal et 13 communes sur le reste du territoire. Nous avons aussi rencontré Nestlé, AGRIVAIR, les Thermes de Vittel et de Contrex et la Vigie de l'eau.

Il reste environ 40 à 50 visites à faire, donc les communes restantes. Il a été aussi souligné, puis remonté au niveau du bureau, l'intérêt de rencontrer tous les acteurs, aussi bien les syndicats que les petites communes indépendantes, pour faire le point.

Nous devons aussi voir l'INRAE, la fromagerie de l'Ermitage et tous les partenaires (DDT, ARS, DREAL, OFB, chambre d'agriculture, chambre de commerce et les EPTB) pour croiser les données, voire les bases de données que chacun a, pour mettre ce que l'on peut en commun pour analyser les éléments dont nous avons besoin.

Nous avons reçu un très bon accueil sur le territoire. Les acteurs rencontrés sont vraiment dans l'attente d'informations sur le long terme, aussi bien concernant la quantité que la qualité de l'eau sur le territoire. Ils sont engagés pour travailler de manière transversale et en partenariat dans le cadre du SAGE. Nous voyons que sur les trois secteurs, nous avons des problématiques qui sont complémentaires et différentes. Tout un chacun est intéressé et souhaite vraiment s'impliquer pour partager des informations, est également en attente d'un retour et de construire un partenariat.

Je vous ai mis une carte dans le dossier parce que ce n'est pas spécialement visible sur le PowerPoint, où figurent le territoire et les visites que nous avons déjà faites.

Dans le guide d'entretien, il y a des données que nous avons pu récolter lors de la visite. Murielle CHABART et moi, nous nous partageons une partie des données à recueillir. Je rappelle les collectivités pour leur demander des compléments d'information par rapport à ce qu'elles doivent nous envoyer. Nous avons créé un espace Teams où nous mettons toutes les données. Puis, une fois que le compte-rendu est finalisé, nous avons déjà commencé à renvoyer à certains de ceux que nous avons rencontrés pour qu'ils vérifient les données, qu'ils les complètent pour que nous partions sur des données sûres.

Début 2024, nous commencerons une synthèse pour vous présenter les résultats que nous avons obtenus, les tendances ou les points d'alerte que nous avons pu avoir comme remontées d'information sur le territoire.

Vous avez aussi la liste des visites et les jours que nous avons faits. Cela prend du temps. Nous ne voulions pas faire deux heures de visite parce que ce n'est pas possible de tout gérer en si peu de temps. C'est pour cela que nous nous laissons une demi-journée ou une journée en fonction de la situation. Nous nous rendons compte qu'il faut aller vraiment visiter les équipements, discuter avec les uns et les autres pour recueillir les problématiques de terrain ou voir s'il y a parfois des choses à installer sur des équipements. Nous sommes donc obligées d'aller voir sur place.

Je vous ai mis les prochaines visites qui sont prévues, que nous avons déjà commencées début novembre et qui vont aller jusqu'au mois de décembre. Puis, nous reprendrons un planning pour le premier trimestre 2024.

**Mme la Présidente** : Merci, Valérie. Concernant les personnes qui ont été visitées, je ne sais pas si vous voulez prendre la parole pour nous donner un petit compte rendu, Johanna GOULAIN ou Jean-Bernard MANGIN.

**Mme Johanna GOULAIN** : Nous avons eu le plaisir de recevoir Murielle CHABART, Valérie AUROY et l'équipe du BRGM. Ce qui était très intéressant, c'était vraiment de se rendre compte sur le terrain de l'organisation des services. Cela donne une vision des choses. On se rend compte que ces visites de terrain ont le mérite de mettre un peu une géographie sur tout cela et de rendre les choses concrètes, autant pour nous que pour le BRGM.

Nous sommes avec un délégué, donc nous avons approfondi toutes les questions. Le questionnaire est très complet, ce qui nous a permis de nous rafraîchir la mémoire sur beaucoup de choses. Au quotidien, nous gérons des paramètres que nous connaissons. Puis, il y en a d'autres que l'on approfondit sur ce genre de questionnement.

Nous sommes sur un état des lieux qui permet à tous de connaître exactement ce qui se passe et d'identifier la situation actuelle ainsi que les objectifs. C'est donc très intéressant. Cela s'est très bien passé de notre point de vue parce que nous sommes sur un échange et sur des explications aussi. Avec Murielle CHABART, on se rend compte que l'on vulgarise beaucoup de données. C'est vraiment très intéressant d'avoir quelqu'un qui nous explique les choses de façon très simple.

**Mme la Présidente :** Je vous remercie. D'autres personnes veulent-elles intervenir ? M. BOGARD peut-être ?

**M. Gilbert BOGARD :** Merci de me donner la parole. Je fais suite à ce qui vient d'être dit sur les visites qui ont pu être faites dans les différentes communes. Je voulais revenir sur un point qui m'a paru important lors de la visite. Cela concerne le monde agricole. Sur ma commune mais peut-être comme d'autres, il est souvent tourné en boucle le fait que les agriculteurs se posaient la question de savoir s'ils pouvaient faire des forages pour avoir de l'eau. C'était pour se rassurer, pour ne pas perdre la ressource. A mon avis, ce n'est pas forcément que cela. C'est ce point-là. Puis, le deuxième, c'est peut-être aussi le volet un petit peu économique.

Si je prends le cas de ma commune - mais ce n'est pas que ma commune qui est comme cela -, nous avons 320 habitants dans la commune, 5 grosses fermes et un centre équestre. C'est juste pour dire qu'en termes de consommation d'eau, ce sont deux tiers de l'eau qui partent sur le monde agricole. Je pense qu'il serait intéressant, comme on a pu le dire avec Mme AUROY, de travailler avec ces gens-là parce que quelque part, que l'on ait l'autorisation ou pas de faire des forages, ce point reste une interrogation pour moi, ce n'est pas très clair.

Je pense que dans la politique, il vaudrait mieux que les gens soient intimement convaincus que tous les travaux qui sont faits de préservation de la ressource, que ce soit sur les interconnexions ou autres, n'amènent pas les gens à faire des forages. Je ne pense pas que ce soit une bonne chose parce qu'on va baisser les consommations dans les communes, donc sans doute augmenter le prix de l'eau de

façon sensible. Peut-être que ce sera déjà le cas par le transfert de compétence sur les intercommunalités pour un nivelage des coûts.

Je souhaiterais que le monde agricole soit un petit peu associé aux travaux de la CLE, de telle façon qu'on n'amène pas ces agriculteurs à faire des forages sans avoir pris compte de ce qui peut être fait par nous avec le travail de la CLE et du SAGE. Je ne sais pas si j'ai été clair dans mes propos.

**Mme la Présidente** : C'est vrai que c'est important. M. COUSOT voulait intervenir.

**M. Jean-Luc COUSOT** : Ce sujet-là, de toute façon, c'était dans l'objectif. Il faut savoir qui l'on a comme interlocuteurs. En fait, nous avons des interlocuteurs multiples. Les agriculteurs qui ont fait leurs forages récemment, il y a des obligations de déclaration, donc on connaît un peu le réseau. De toute façon, la DDT peut nous accompagner dans ce domaine-là. Sauf qu'il y a encore des forages anciens, des forages qui sont sur des propriétés privées, donc ils ne sont pas forcément recensés.

Après, c'est à voir avec la commune. Tout cela devrait être déclaré en mairie. A l'époque, on devait déclarer même les puits chez l'habitant. Il y a eu une époque où l'on devait déclarer tout cela. Normalement, cela devrait être déclaratif. Même si vous reprenez une maison, cela fait partie d'un certain nombre de déclarations à faire en mairie. Ce n'est pas toujours le cas. Cela va rester quelque chose d'assez complexe. Il faut que nous y travaillions par plusieurs biais. Il ne faut pas rentrer dans une ferme en s'imposant.

Surtout, la question vise à quantifier les volumes prélevés. Cela reste encore plus compliqué. Il faut avoir un compteur. Qui appartient à qui ? Etc. Nous avons dit que nous allons travailler avec la chambre d'agriculture pour aborder ce dispositif. Puis, il faut aussi que nous travaillions avec les syndicats agricoles. Ils représentent les agriculteurs. A un moment donné, nous en avons déjà discuté avec d'autres structures.

Je pense qu'il faut vraiment que nous fassions toute une démarche. Il ne faut pas que l'on ait l'impression de venir en inquisition, leur imposer de façon drastique parce que cela va être compliqué. Il ne faut pas qu'on se heurte. C'est aussi une concertation. Je pense que cela devrait le faire mais c'est un long travail.

Dans notre perspective globale, nous avons réfléchi aussi sur la façon dont on allait utiliser les surfaces, comment travailler sur les zones humides par exemple. Le prélèvement, la consommation directe, c'est une chose mais il y a aussi la façon dont on peut stocker l'eau de surface. Nous l'avons bien vu ces derniers temps. A certains endroits, il y a des inondations parce que des surfaces ont été artificialisées ou cultivées d'une certaine façon, ce qui fait que l'eau aille de plus en plus vite vers les grandes rivières.

Tout cela est un travail qui doit être mené. Cela nous amènera à passer un certain temps mais il est vrai que nous l'avons noté.

**M. Gilbert BOGARD** : C'est bien, vous avez répondu à ma question. Je pense qu'il serait utile que les agriculteurs soient peut-être informés qu'un travail est fait là-dessus pour ne pas les laisser dans le doute et que certains prennent l'initiative de faire des forages. C'est un peu mon ressenti.

Effectivement, ceux qui ont déjà pu faire des installations, qu'elles aient été déclarées ou pas, peu importe, le passé appartient au passé. Ce qui m'embêterait, c'est que des gens puissent faire des forages en même temps que nous, on travaille. Ce qui va se passer, c'est que malgré tout, ils vont se dire qu'ils ont « chopé » une certaine autonomie mais en même temps, ils vont vouloir rester connectés au réseau pour des raisons de qualité ou parce que leur GAEC est sur plusieurs bâtiments. Du coup, les coûts de fonctionnement resteront, les installations resteront, mais la recette sera moindre.

Pour moi, c'est un vrai problème. Transfert de compétence ou pas, cela va contribuer largement, sur les communes comme la mienne et d'autres, à faire augmenter le prix de l'eau alors qu'il va falloir faire accepter aux gens que sur un territoire global, sur une intercommunalité ou une autre collectivité, l'eau bougera son montant. Je prends le cas de la communauté de communes des Vosges Côté Sud-Ouest, sur 60 communes, il n'y a pas un prix de l'eau qui est pareil. Des communes ont des prix relativement bas parce qu'elles l'ont préservé de cette façon. Les prix vont monter mais si en plus, le monde agricole, soit par sécurité, soit par économie, ou un peu des deux, joue cette carte-là en même temps que nous travaillons, cela ne va pas forcément arranger les choses d'un point de vue financier.

**M. Jean-Luc COUSOT** : Tu as tout à fait raison sur ce point-là. C'est un enjeu important. En fait, dans la future prise de compétence et quand on regarde l'organisation des territoires, il y a déjà des différentiels de prix à certains

endroits. Il y en a qui ont corrigé parce qu'ils faisaient des prix dégressifs en fonction des quantités d'eau consommées. De plus en plus, c'est rentré dans les mœurs mais cela tend à disparaître.

Par contre, un producteur de lait par exemple, il lui faut un raccordement au réseau. Sauf que s'il a un forage par ailleurs, le coût du réseau est quand même assez important ; sauf si la ferme est à 200 m, c'est l'obligation minimum. Il y a donc le coût de raccordement. Puis, l'ATD est là. Il y a beaucoup d'études de transfert de compétence qui sont en train de se faire. C'est une part à prendre en compte. Avec M. PEREIRA RODRIGUES qui représente l'ATD, je pense que vous avez souvent cette discussion. C'est à prendre en compte dans les différentes études de transfert.

**Mme Valérie AUROY** : Si je peux me permettre de compléter, justement pour la partie agricole, on croise les données, c'est-à-dire que quand on vous rencontre, nous voyons avec vous la liste des abonnés. Comme c'est un territoire rural, tout le monde se connaît, donc nous croisons ceux qui connaissent les agriculteurs. Après, nous voyons avec Murielle CHABART, en direct sur un site internet, si le forage est déclaré ou pas. Par exemple, sur quatre communes dans un syndicat, nous avons calculé qu'il y avait à peu près 33 000 m<sup>3</sup> qui étaient non remontés au niveau d'un syndicat mais qui étaient potentiellement prélevés. C'était sur quatre communes.

Après, nous allons voir la DDT puisqu'ils ont prévu un rapport. Un stagiaire a travaillé pour recenser les forages, donc nous allons travailler avec eux. Après, nous allons rencontrer la chambre d'agriculture pour voir quelles informations ils peuvent faire passer aux agriculteurs.

Nous voyons bien que nous pouvons croiser les données. Nous avons aussi discuté avec M. MANGIN. En fonction de la typologie des exploitations, on peut estimer un volume. Après, nous vous présenterons lors de la réunion de CLE les premiers résultats. Puis, vous prendrez les décisions concernant les actions qu'il faudra mener à ce moment-là.

**Monsieur Jean-Bernard MANGIN** : Pour compléter ce qui vient d'être dit, sur les visites proprement dites, je crois que c'était l'occasion de créer du lien avec les acteurs locaux. C'est une certaine reconnaissance. Cela va certainement beaucoup aider dans le travail qui va arriver par la suite.

Concernant le domaine agricole que je connais particulièrement bien aussi, pour notre syndicat, environ 15 % de l'eau part chez les agriculteurs, l'Ermitage compris. Si on enlève l'Ermitage, c'est plus de 35 %.

Nous avons inscrit dans le contrat de territoire une étude dans le but de faire des économies sur les exploitations agricoles. Je pense que cette étude va se faire avec tous les partenaires dont on vient de parler. Il faut qu'elle soit la plus large possible parce qu'on ne prend pas les agriculteurs à contre-pied. Il faut surtout bien faire dans le sens du profil. On parlait du prix de l'eau mais dans le revenu des agriculteurs, la charge de l'eau aujourd'hui représente quelque chose aussi. Il ne faut pas avoir peur de le dire.

Dans un premier temps, cette étude va modifier le cahier des charges qu'on avait prévu. Il faut déjà un état des lieux par rapport à tout ce qu'on vient de dire, sur les chantiers que nous avons. Nous avons environ 35 fermes concernées, donc c'est déjà une base suffisante. Cela va aussi nous permettre de tirer des perspectives en termes d'économie.

Par rapport au problème du forage, je dis qu'il faut faire attention au forage. Il y a beaucoup de trous faits en terre, dont très peu sont performants. Quelques-uns sont littéralement abandonnés tandis que d'autres ne produisent pas la qualité d'eau nécessaire.

Même s'il y a des forages, il y aura toujours le recours au collectif qui amène une garantie de qualité, notamment pour les animaux et à plus forte raison pour les productions laitières.

Cela fait deux ans que cette étude est inscrite. Nous avons prévu de la faire. Nous allons la mettre en route prochainement parce que cela devient un problème récurrent.

**M. Gilbert BOGARD** : Merci pour les explications. C'est bien que ce point soit pris en compte. Je pense que c'est important. Effectivement, nous voulons aussi préserver le monde agricole, que ce ne soit pas non plus agressif et les associer et qu'ils comprennent bien la démarche.

**M. Alain LERCHER** : Je peux compléter ce que vient de dire Valérie AUROY. A la DDT, nous avons travaillé cet été avec l'appui d'un stagiaire sur une identification des forages sur le secteur du SAGE GTI, mais pas seulement, pour avoir une vision

un peu plus complète du travail. Nous avons des forages qui sont déclarés à la DDT, au titre des ICPE agricoles, et d'autres qui sont non ICPE. Nous avons fait un travail de synthèse. Puis, nous avons des forages qui ne sont pas déclarés. Nous avons fait ce travail. Il n'est pas complètement finalisé, c'est-à-dire que nous avons la base mais il faut que nous mettions le travail en forme maintenant.

Nous étions partis de la base de données des sous-sols, c'est-à-dire tous les forages qui sont déclarés en principe par l'entreprise qui réalise le forage. Cela peut être aussi des forages qui n'ont pas été déclarés au titre de la loi sur l'eau. Nous avons fait ce travail. Maintenant, il faut que nous l'analysions. Nous avons déjà mis la base à disposition au CD dans le cadre de l'observatoire. Nous allons travailler ensemble sur la suite de cette analyse de données. Cela nous permettra d'avoir une meilleure connaissance des forages, que ce soit dans les GTI ou dans les autres nappes du territoire du SAGE.

**Mme la Présidente** : Merci. La parole est à M. MAYAUX.

**M. Damien MAYAUX** : Bonjour à tous. Nous avons été les premiers à voir cette enquête. Ce n'est pas très évident parce que nous ne sommes concernés que par une partie au niveau du syndicat. Nous connaissons déjà le réseau pas trop mal. Pour tout ce qui est forages et sources, nous avons fait appel à toutes les mairies. Comme nous connaissons nos consommateurs, nous connaissons déjà en référence toutes les fermes qui ne prennent pas de l'eau au syndicat, donc qui sont autonomes soit en forage, soit en source ou en puits. En faisant appel aux mairies, nous avons recensé toutes les petites sources qui étaient susceptibles d'être récupérées ou d'être exploitées pour de l'arrosage tout simple. Nous avons donc remonté toutes les informations en premier lieu. Il est important de creuser la source puisque toutes les eaux superficielles font partie du SAGE.

**Mme la Présidente** : Je vous remercie. La parole est à M. FLECK.

**M. Jean-François FLECK** : Je vais simplement rebondir sur la question des forages agricoles. Au-delà de la préoccupation légitime des élus par rapport aux manques à gagner éventuels du fait de ne pas utiliser l'eau du réseau mais avoir son propre forage et être autonome, par rapport à la question de la gestion de la ressource, je crois qu'il est important que nous ayons un diagnostic assez précis des prélèvements, la somme des prélèvements qu'il y a eu sur un territoire et de l'incidence éventuelle sur la nappe et son niveau. Puis, au niveau de l'Agence, y a-t-il des redevances ? Je ne parle pas des forages non déclarés parce que là, forcément, il n'y a pas de

redevances. En revanche, pour les forages qui font l'objet de déclarations, y a-t-il une redevance qui est versée à l'Agence ?

**M. Jean-Marc VAUTHIER :** Je crois que le seuil est de 1 000 m<sup>3</sup>. En dessous, il n'y a pas de redevance directe à l'Agence. Je voulais aussi rebondir sur le fait que des collectivités mettent en place une redevance pour service rendu. Les services d'eau potable correspondent à des services publics d'intérêts commerciaux. Il n'y a pas d'obligation de base à apporter de l'eau potable pour une ferme. Après, tout est possible en termes de contractualisation-conventionnement, c'est-à-dire qu'on n'est pas obligé d'avoir les mêmes tarifs de l'eau, les mêmes méthodes d'approvisionnement, les mêmes contreparties si l'on alimente un abonné pour l'eau potable ou une activité économique, quelle que soit la nature de l'activité économique.

Je voudrais vous signaler que certaines collectivités travaillent aussi sur des pistes du futur par rapport à tout cela, avec de bonnes choses et de moins bonnes choses. Nous essayons de tester de nouvelles façons de faire, notamment une agglomération meusienne qui a mis en place, avec son tissu économique au sens général, des prix progressifs assez forts sur l'alimentation en eau d'activités. C'est un prix de l'eau progressif alors que souvent, nous voyons des tarifs dégressifs.

Par contre, pour que ce soit soutenable financièrement pour les acteurs économiques qui, forcément, ne voient pas d'un bon œil un prix de l'eau qui augmente, un conventionnement est mis en place entre la collectivité et l'acteur. S'il y a une démarche hydroéconome - récupération d'eaux de pluie, démarche de tous types, voire déclaration de forages, on fait un point et on compte -, à ce moment-là, il peut y avoir un retour à un tarif plus conventionné normal.

L'idée de contrepartie entre un service public de l'eau et ses acteurs, cela peut être du donnant-donnant. Nous apportons de l'eau potable à des tarifs qui peuvent être intéressants mais il y a une contrepartie, c'est de mettre en place des démarches hydroéconomes, le plus possible, de déclarer ses forages, etc.

Je pense que là-dessus, des dynamiques positives peuvent être testées, peut-être avec une équité territoriale, peut-être avec des collectivités plus importantes en termes de taille. Il y a plein de choses à tester là-dessus où chacun va être gagnant.

**Mme la Présidente :** Merci, M. VAUTHIER. Nous allons passer à l'étude nappes-rivières. Je donne la parole à M. COUSOT.

## Etude nappes-rivières

**M. Jean-Luc COUSOT :** Concernant l'étude nappes-rivières, le bureau du 25 octobre a pris une décision de réaliser, courant 2024, une étude nappes-rivières. Cela va dans le sens de ce que l'on vient de dire. Là, nous allons faire des études sur ce qui existe en surface. Il est important de savoir exactement comment cela se comporte.

Nous allons analyser les données existantes et les études déjà menées - il y a déjà eu un certain nombre de choses de faites -, dresser une cartographie des stations hydrométriques avec Vigiecrues, la DREAL, etc., puis recenser tout ce qu'il y a en surface. Les campagnes de jaugeage, les données de Nestlé, les données du réseau ONDE avec l'OFB, des réseaux d'observatoires de terrain et des associations partenaires).

Puis, nous aurons un calage de l'étude avec des actions prévues dans le cadre de l'observatoire hydrogéologique et le bureau. C'est quelque chose que nous allons mettre en place. La rédaction d'un cahier des charges pour mener l'étude se fera entre 2024 et 2025 avec un groupe de travail.

Cela avait été validé. Là, nous allons dans le sens de ce qui vient d'être dit. Nous sommes dans tout ce qui touche à la surface et les méthodes de travail sur ces territoires.

**Mme la Présidente :** Nous avons prévu, au printemps, de faire des visites sur les assecs avec les élus, avec des membres de la CLE, avec qui voudra nous accompagner. Avez-vous des observations à faire sur cette étude ?

**M. Jean-François FLECK :** Oui, j'ai quelques remarques concernant cette étude nappes-rivières. J'avais compris au bureau qu'il s'agissait d'une étude beaucoup plus complète, qui aborde certes la relation nappes-rivières, mais qui aborde aussi la modélisation à établir du fonctionnement de l'aquifère multicouches, ce qui aurait dû d'ailleurs être un préalable à l'autorisation des prélèvements. Je pensais que nous allions dans ce sens-là. Quand vous m'avez demandé de proposer un cahier des charges, figurait dans nos propositions cette histoire de modélisation avec les entrées, sorties, bilans, etc. pour connaître les fonctionnements des nappes, les relations entre elles, la relation nappes-rivières n'étant qu'un aspect de cette étude.

**M. Jean-Luc COUSOT :** C'est prévu.

**Mme Valérie AUROY :** Nous en avons discuté avec Murielle CHABART à la suite de la réunion du bureau. Il y a déjà, dans le cadre de l'observatoire, toute une partie sur la modélisation. Le travail que nous faisons actuellement en allant voir les collectivités vise à récupérer des données qui vont pouvoir alimenter la construction du nouveau modèle multi-nappes.

Des choses sont déjà prévues dans la convention par rapport aux stations hydrogéologiques. Il y a déjà à recenser tout ce qui existe. En effet, l'idée n'est pas de refaire une étude mal calée si l'on ne s'est pas fixé des objectifs clairs par rapport à ce que nous avons déjà comme informations. C'est pour cela qu'il y aura un calage avec ce qui est prévu dans le cadre de l'observatoire et voir comment on peut faire une étude complémentaire qui soit cohérente.

Voilà ce que je peux vous répondre avec les connaissances que je peux avoir. Je ne sais pas si Jean-Marc VAUTHIER peut compléter. En tout cas, il y a déjà tout un travail de recensement que nous présenterons dans le cadre de la réunion du groupe « hydro » pour en discuter, au cours de laquelle on vous présentera un pré-projet. Puis, nous construirons ensemble un cahier des charges. Il ne s'agit pas de se précipiter dans une étude si les choses ne sont pas bien calées en amont.

**M. Jean-François FLECK :** Pouvez-vous passer les quelques diapositives que j'avais amenées ? C'est pour approfondir un peu cette problématique locale, en lien avec ce qui se passe en Alsace et ce qui était fait de concret.

**M. Jean-Luc COUSOT :** C'est vrai que cela avait été dit en bureau. C'était quelque chose de complémentaire par rapport à ce que nous avons imaginé dans l'observatoire. On avait fait l'étude hydrogéologique. Nous l'avons déjà calée. Ceci est un complément que nous venons de faire.

**M. Jean-François FLECK :** Les notions que je voulais aborder aujourd'hui, c'est cette notion de nappe d'accompagnement. Il est vrai que jusqu'à présent, nous n'avons pas abordé cet aspect un peu technique dans le sens où nous n'y avons pas fait attention de notre côté. La question que nous posons aujourd'hui, au vu de la connaissance du dossier que nous avons et des différents rapports qui ont été faits dans le cadre des demandes d'autorisation, c'est cette notion de nappe d'accompagnement.

Si nous prenons la définition qui vient du BRGM - nous n'avons rien inventé -, la nappe d'accompagnement du cours d'eau, c'est la totalité ou une partie de la nappe en relation avec le cours d'eau qui, tantôt est alimentée par la nappe, tantôt l'alimente.

Si nous appliquons cette définition à la situation sur le secteur sud-ouest « nappes superficielles », nous sommes dans ce cas-là. A travers les rapports Antea, ils précisent bien que tantôt les cours d'eau drainent la nappe, tantôt ils l'alimentent. Dès lors que l'on reconnaît qu'on est dans le cadre d'une nappe d'accompagnement, il y a une réglementation qui s'applique et qui doit déboucher sur la détermination de volume de débit minimum réservé dans les cours d'eau et donc des prélèvements avec des seuils justement pour ne pas affecter les milieux aquatiques superficiels.

La question que nous nous posons est la suivante. L'autorisation qui était donnée par la Préfecture des prélèvements Nestlé s'appuie sur l'étude Antea et sur l'expertise du BRGM qui conclue à une étude fiable, à un argumentaire recevable, sans qu'il y ait eu cette approche de la notion de nappe d'accompagnement et le fait de fixer réglementairement des débits minimums réservés à respecter.

Nous sommes dans cette situation où finalement, nous avons l'impression que nous sommes passés à côté d'un aspect réglementaire qui n'a pas été soulevé ni par les services de l'Etat ni par le BRGM. Nous intervenons aujourd'hui pour reprendre cette étude parce que nous considérons que c'est un point de passage obligé.

Les questions que nous nous posons sont : pourquoi Antea n'a-t-elle pas examiné, conformément à la réglementation, cet aspect « nappe d'accompagnement » ? Pourquoi ni les services de l'Etat, ni le BRGM, n'ont fait référence à cette définition et à ces obligations pour demander des compléments d'études au bureau Antea ?

Voilà en gros où en est notre réflexion aujourd'hui. C'est pour cela que nous avons fait un cahier des charges qui est proposé par rapport à ce complément d'études pour que nous puissions avancer dans la caractérisation du modèle, mais aussi dans les impacts que peuvent avoir les prélèvements sur cette nappe et les incidences sur les cours d'eau. Je crois que c'est important.

**M. Jean-Luc COUSOT :** Cela avait été évoqué par Mme CHABART quand nous avons discuté de cette histoire des assecs et des cours d'eau qui descendent, qui font un système de pompe. Elle l'avait évoqué. Effectivement, ce n'est pas inscrit dans les différentes directives.

**M. Jean-François FLECK :** Cela n'a pas été abordé dans l'étude et ce n'est pas dans les prescriptions de l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, c'est comme si nous n'étions pas dans une nappe d'accompagnement. C'est quand même sérieux.

**M. Jean-Luc COUSOT :** Nous sommes d'accord par rapport à la réglementation. Nous avons abordé avec elle ce qu'il faudrait prendre en compte quand on parle des prélèvements superficiels, tout comme les agriculteurs, tout comme le reste. En tout cas, la prise en compte des cours d'eau et des assecs a été évoquée. C'était à intégrer dans la future étude. Il s'agissait de savoir exactement ce qu'il en était puisque ce sont des choses que nous avons un peu découvertes, en tout cas que nous étions un certain nombre à découvrir. C'est un pacte dans un sens comme dans l'autre. Quand on aide à la recharge, on charge. Puis, quand on est dans l'inverse, quand on commence à avoir des assecs, c'est la nappe qui alimente les cours d'eau.

**M. Jean-François FLECK :** On ne découvre pas cela, c'est dans le rapport Antea depuis 2018.

**M. Jean-Luc COUSOT :** Je suis d'accord mais on n'a pas toutes les connaissances. Aujourd'hui, il a été dit que ce sera de toute façon pris en compte. Elle l'a d'ailleurs largement évoqué avec des dessins et des schémas très précis.

**M. Jean-François FLECK :** Passez les diapositives suivantes sur ce qui se passe en Alsace. Ceci est extrait du reportage réalisé par Grand Est où l'on symbolise la nappe phréatique avec les cours d'eau du Ried. La zone humide du Ried est alimentée par les 50 premiers centimètres de la nappe. Ce n'est pas sur toute la profondeur. Cela veut dire que dès qu'on prélève dans cette nappe et qu'on abaisse le niveau, on peut mettre en danger l'alimentation des cours d'eau. C'est ce qu'a démontré le BRGM en Alsace en 2020.

Là, ils illustrent par un schéma l'irrigation. On arrive dans la situation des assecs telle que nous la constatons à Vittel. Nous considérons qu'il y a un parallèle assez troublant entre ce schéma de la situation en Alsace et ce qui se passe à Vittel, avec ce qui figure dans le dossier où finalement, on nous présente le gîte B qui a décroché du cours d'eau et où l'on est en situation d'asec pendant tout l'automne. C'est la seule situation qui était examinée par l'étude. L'étude n'aborde absolument pas le niveau de la nappe en niveau de recharge à mi-saison, etc., et à partir de là, ne détermine pas à quel moment il faudrait arrêter de pomper.

Or, en Alsace, c'est une association qui gère l'observatoire, à savoir l'Aprona. On a donc un observatoire du niveau de la nappe en direct. Ils mettent en évidence des ordonnées assez fines. Vous avez l'impact des prélèvements agricoles de l'irrigation sur le niveau du cours d'eau, avec un niveau de vigilance, un niveau d'alerte et des agriculteurs qui sont restreints dans leurs prélèvements en fonction du niveau de prélèvement et en fonction du niveau de la rivière.

Ce qu'on était capable de mettre en Alsace, cela n'a pas pris dix ans. C'est une démarche qui devrait se faire rapidement chez nous aussi, je pense. Cette étude est urgente puisque plus on repousse, plus on met en danger les masses d'eaux superficielles par des prélèvements qui sont certainement trop importants.

**Mme la Présidente :** M. VAUTHIER, vous avez peut-être des informations concernant la nappe d'Alsace.

**M. Jean-Marc VAUTHIER :** En fait, concernant la nappe d'Alsace, nous avons des cours d'eau phréatiques, donc nous avons bien une nappe phréatique. La nappe affleure par endroits dans des cours d'eau. C'est un hydrosystème complexe, tout comme le secteur de Vittel, mais complètement différent, c'est-à-dire qu'il n'a pas le même fonctionnement.

Je prends juste un exemple. Entre Mulhouse et Strasbourg - là, on est sur le Ried sur l'Alsace -, nous avons quelques mètres de dénivellation, donc il faut aussi voir les impacts en termes de linéaire, ce n'est pas du tout la même chose. Nous avons certainement moins d'écart d'altitude entre Mulhouse et Strasbourg. Je regardais la carte IGN pour ne pas raconter de bêtise.

Entre Dombrot-le-Sec et Contrex, on n'est pas du tout dans le même fonctionnement. On ne peut pas non plus considérer spécialement - je ne crois pas que c'est le cas - que la nappe de Muschelkalk soit une nappe d'accompagnement de cours d'eau. La nappe d'accompagnement de cours d'eau, c'est la nappe de la Moselle par exemple, qui accompagne la Moselle, ou celle de la Meurthe. Ce sont des matériaux alluvionnaires qui bordent les cours d'eau. C'est cela la nappe d'accompagnement d'un cours d'eau.

Après, qu'il y ait une relation nappes/cours d'eau, nappe calcaire et cours d'eau, oui, on connaît. De toute façon, l'interaction système karstique/cours d'eau existe sur tout le pourtour du bassin parisien. C'est le fonctionnement des côtes qu'on a depuis le secteur de l'ouest des Vosges jusqu'au Luxembourg. Si l'on circule sur le bassin

de la côte de Moselle, nous avons des cours d'eau partout sur les territoires qui, par moments, fonctionnent, coulent. Puis, par moments, quand c'est en période d'étiage, ils s'arrêtent, s'estompent. C'est sûr que plus on fait des prélèvements en amont, plus rapidement et de manière plus importante on a des assecs. Il ne faut pas que l'on explique simplement les assecs des cours d'eau par des surprélèvements. Ce qui est intéressant de voir, c'est quel est l'impact ? Y en a-t-il ou pas ? La nappe de Muschelkalk est-elle en déséquilibre ou pas ? Aujourd'hui, elle ne l'est pas.

On suit, dans le cadre de la directive-cadre sur l'eau et des états de lieu, quelles nappes des bassins sont en déséquilibre. La nappe de Muschelkalk ne l'est pas. En revanche, la nappe des GTI l'est. Cela nous intéresse fortement. C'est bien dans l'esprit des travaux du SAGE qui vont avoir plusieurs étapes.

La phase 1 a porté sur les GTI. La décroissance de la nappe profonde, c'était notre travail. Ça l'est encore maintenant. On ne se désintéresse pas, bien au contraire, de ce qui se passe sur les nappes superficielles. Quand on a un SAGE qui est installé, quand on a une commission locale de l'eau, on a vocation progressivement à s'intéresser à des trajectoires de sobriété sur tous les hydrosystèmes, puis à s'intéresser aussi à la qualité de l'eau, donc on y va. C'est le sujet de l'observatoire.

Nous avons des questionnements assez forts sur le secteur sud-ouest sur la drainance, sur les impacts des prélèvements collectifs sur les horizons plus superficiels et donc les cours d'eau. C'est le sujet de l'observatoire. S'il faut remettre - c'est la position de l'Agence de l'eau - une aide complémentaire parce qu'il y a un sujet où l'on fera consensus sur un module complémentaire apporté mais on ne fera pas d'économie, on pourra le soutenir.

Aujourd'hui, la base de l'observatoire est déjà axée là-dessus si l'on veut avoir des réponses. Par contre, nous ne sommes pas spécialement non plus dans une contre-expertise d'une étude d'impact qui a servi à des prélèvements. Ce n'est pas l'objet. L'idée, c'est de nous intéresser au fonctionnement à moyen et long terme de cet hydrosystème complexe, avec des horizons superficiels, dans un contexte de changement climatique et de prélèvements qui sont quand même forts.

**M. Jean-François FLECK :** Je partage tout à fait votre avis sur la différence qui existe entre la situation de Vittel et l'Alsace. Néanmoins, il y a des similitudes qui sont intéressantes, à savoir qu'on a de l'affleurement de la nappe ici à Vittel aussi, comme en Alsace.

En Alsace, ils disent bien que les prélèvements agricoles ne sont pas responsables de l'assec, ils contribuent. Ils accélèrent l'assec. Nous pouvons penser qu'on est dans la même situation d'accélération de l'assec, avec des prélèvements trop importants, le cas échéant ici à Vittel. C'est pour cela que l'on demande à ce qu'il y ait vraiment cette approche précise.

Vous avez l'air de dire que ce n'est pas une nappe d'accompagnement. Je pense que cela mérite d'être clarifié parce que cela rentre dans la définition. Il va falloir que nous nous mettions d'accord sur la qualification de cette nappe et des conséquences à en tirer en termes d'études.

**Mme la Présidente** : Je pense qu'on prendra cela en compte avec Mme CHABART. On va lui en faire part. Là, nous allons passer au vote sur cette étude. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**M. Jean-François FLECK** : Nous ne sommes pas contre cette étude.

**Mme la Présidente** : Vous êtes donc pour.

**M. Jean-François FLECK** : Nous sommes pour son renforcement par rapport au cahier des charges qu'on doit présenter.

**Mme la Présidente** : On l'a bien noté.

**M. Jean-Luc COUSOT** : Ça serait un peu fort. C'est ce qui était demandé.

**M. Jean-François FLECK** : Bien sûr, mais si nous nous abstenions ou si nous votions contre, cela ne voudrait pas dire que nous sommes contre la démarche mais que nous sommes contre la manière dont elle est envisagée.

**M. Jean-Luc COUSOT** : Nous construirons ensemble le cahier des charges. Nous l'avions dit de toute façon. Nous avons dit qu'on le construisait ensemble.

**M. Jean-François FLECK** : Il y a aussi une question d'échéance. Quel délai nous donnons-nous pour apporter les réponses ?

**Mme la Présidente** : Nous allons essayer d'aller au plus vite mais nous ne pouvons pas brûler les étapes.

*La mise en œuvre d'une étude nappe-rivière (rédaction d'un cahier des charges) est voté à l'unanimité.*

## **Installation de piézomètres**

**Mme la Présidente** : Concernant l'installation de piézomètres, je vais passer la parole à M. JOURDAIN.

**M. Benoît JOURDAIN** : Dans le cadre du SAGE, nous avons l'impérieuse nécessité de connaître un peu mieux le fonctionnement de la nappe et son niveau. Le Département s'est engagé dans la mise en place d'un certain nombre de piézomètres soit sur des forages dont il devient propriétaire, soit par convention avec des collectivités qui en sont restées propriétaires.

On vous a informé que nous avons installé le premier piézomètre à La Neuveville-sous-Montfort très récemment le 21 novembre. Le Département est devenu propriétaire du forage par délibération en septembre, en sachant qu'il était vendu à l'euro symbolique par la collectivité. Ce forage a été installé il y a quelques jours.

En début d'année prochaine, nous allons mettre en place trois piézomètres (Bulgnéville, Dombrot-le-Sec et Belrupt). Cela va se faire dans le cadre de conventionnements avec les collectivités propriétaires. La décision a été prise hier en Commission permanente.

Vous avez un petit topo, quelques images sur le forage de La Neuveville-sous-Montfort qui est sur une profondeur de 278 m. Il a été mis en place mardi matin par la société HydroServices. Les travaux ont consisté en un changement du capot, fixation de boîtiers, descente du matériel, configuration et installation du serveur du BRGM.

Vous étiez tous invités, ainsi que les élus du secteur, à participer à la mise en place de ce forage et à la conférence de presse qui l'a accompagnée et qui a donné lieu, j'ai trouvé, à un bel écho médiatique. Vous avez l'ensemble des échos qui ont été donnés à cet évènement dans les différents médias locaux.

**Mme la Présidente** : M. MAYAUX, qui est président du syndicat des eaux de Thuillières, veut peut-être nous dire un petit mot.

**M. Damien MAYAUX** : Cela a été un plaisir de donner « une troisième vie » à ce forage. En effet, il nous avait été cédé, de longue date, par Nestlé au syndicat pour une histoire de manque d'eau. Il était rempli d'arsenic. Nous avons travaillé une paire d'années avec lui. Puis, nous l'avons fermé en récupérant deux autres sources. Il était prévu dans le programme, il y a deux ou trois ans, du fermé, du bouché

complètement. Le SAGE étant en place et voulant l'acquisition, nous sommes très heureux de vous l'avoir transmis à l'euro symbolique.

**Mme la Présidente** : Je vous remercie. Valérie AUROY nous présente les autres diapositives.

**Mme Valérie AUROY** : Dans le cadre des visites que nous avons faites avec le BRGM, nous avons répertorié le forage de Belrupt, également GTI, avec une profondeur de forage de 60 m. C'était aussi un forage qui a été arrêté pour problème d'arsenic et qui devait être rebouché. Du coup, il peut être pertinent par rapport au suivi, parce qu'il n'y a pas de piézomètre sur ce secteur. Là, nous allons caler les travaux en début d'année prochaine pour l'installation des piézomètres.

Puis, il y a le forage de Dombrot-le-Sec. Nous avons mis un petit moment pour savoir à qui appartenait ce forage. Il avait été fait par Nestlé ou par la société avant, je ne sais pas trop exactement. Du coup, comme c'est sur une parcelle communale, nous avons informé M. SALQUEBRE qu'il était maintenant propriétaire. Nous avons fait des essais parce qu'il y avait des boulons. Un soir d'été, nous avons essayé de les ouvrir. Tous les boulons n'ont pas sauté. Du coup, ils ont fait passer HydroServices pour vérifier. C'est un forage intéressant dans le Muschelkalk. Comme il y a un piézomètre du BRGM juste à côté pour les essais isotopiques ou autres, cela peut être intéressant. Marine DUMONT pourra confirmer parce qu'elle connaît mieux le sujet. Il va être équipé aussi en début d'année prochaine.

**Mme la Présidente** : Merci, Concernant le forage du syndicat des eaux de Bulgnéville, nous allons laisser la parole à M. MANGIN.

**M. Jean-Bernard MANGIN** : C'est un forage qui est arrêté et qui a été remplacé par un forage qu'on appelle le F3. C'est simple dans la nomenclature. Nous commençons à avoir des problèmes de courbe de forage. C'est un forage qui date de 1969. Il a été mis en service en 1969. Il est arrêté. Il se trouve à l'emplacement de la station de traitement du syndicat. Il va donc recevoir un piézomètre qui va permettre de lui donner une seconde vie comme Damien l'indiquait pour son forage. L'installation ne posera pas de problème puisque nous sommes à l'intérieur. Là-dessus, il n'y a pas de souci.

**Mme la Présidente** : Concernant les projets d'équipement, je donne la parole à M. COUSOT.

**M. Jean-Luc COUSOT** : Dans le cadre de l'étude et des visites sur le terrain, nous avons aussi essayé de couvrir l'ensemble de la zone. Il y a des projets, éventuellement un projet d'équipement sur le forage de Ravenel qui a demandé son raccordement au syndicat des eaux de Mirecourt, donc l'hôpital de Ravenel avec tout ce qu'il y a autour. C'est un vaste chantier qui est en cours. Nous venons de boucler à peu près le financement la semaine dernière concernant ces travaux.

Vous avez deux forages dans le GTI. Il y en a un qui est déjà obsolète et qui ne fonctionne plus. On abandonnerait le forage qu'ils utilisent actuellement, qui est « en sursis » parce qu'il y a des problèmes de qualité, de traitement d'eau, etc. Ce forage pourrait être destiné à mettre un piézomètre dans le GTI. Nous sommes entre 550 et 600 m de profondeur. C'est déjà dans la nappe profonde.

Puis, dans le cadre de l'observatoire, nous avons une étude sur la partie nord. Nous avons aussi évoqué un certain nombre de récupérations d'équipements sur certains forages dont nous disposons actuellement pour mettre des piézomètres de manière à voir l'influence sur les zones de rabattement parce qu'en fonction de ce qu'on pompe, nous avons des différences. Là, si nous allons sur un forage comme celui de Ravenel, il n'y aura pas de zone de rabattement, donc nous connaissons exactement le niveau de la nappe.

Dans les équipements potentiels, il y a ceux-là, mais il y en aura certainement d'autres. Tout ce qui contribue à mesurer les évolutions de la nappe, nous allons essayer de le mettre en place de manière à avoir des données les plus fiables possible.

**Mme la Présidente** : Je vous remercie. M. FLECK souhaite intervenir.

**M. Jean-François FLECK** : Je veux intervenir sur les piézomètres parce que pour nous, c'est quelque chose de très important. Je pense qu'on n'aborde pas la question de manière précise et en fonction de l'urgence de la situation et des choses à approfondir en termes de connaissances. Là, on se focalise sur des piézomètres GTI. Ce n'est plus l'urgence. L'urgence, c'est la nappe de Muschelkalk. C'est la question de l'étude de cette nappe, de son observation et de sa relation avec les cours d'eau.

Nous pensons qu'il est nécessaire de développer un réseau de piézomètres sur la nappe de Muschelkalk de manière à essayer d'avoir une approche très concrète de la relation nappes/rivières. Ce réseau de piézomètres, il y a une partie qui est

envisagée par l'intermédiaire des prescriptions de l'arrêté d'autorisation pour Nestlé. Il est imposé 13 piézomètres (6 dans le gîte A et 7 dans le gîte B). Le problème, c'est que ce ne sont pas des piézomètres publics, premièrement, et deuxièmement, nous n'avons pas la carte - je pensais que nous l'aurions ce matin - de ces piézomètres qui sont destinés à suivre le niveau de la nappe en continu au niveau de Muschelkalk, en relation avec les campagnes de jaugeage des cours d'eau qui sont également imposées dans l'arrêté.

Ce que nous demandons déjà, c'est d'avoir la carte de la situation de ces piézomètres. S'ils sont à 2 ou 3 km du cours d'eau, à notre avis, cela ne va pas être suffisant pour avoir une approche suffisamment fine de la relation nappes/cours d'eau.

Deuxièmement, peut-être que ce n'est pas suffisant. Il y a le ruisseau de Suriauville. Il y a le Petit Vair, le Vair, le ruisseau central de Bellefontaine... Si nous voulons avoir un suivi vraiment fin de cette relation nappes/rivières, il faut un réseau de piézomètres peut-être plus dense. Pour l'instant, on n'examine pas cela. On laisse l'observation à Nestlé. Il y a quand même un problème en l'occurrence. Il faudrait que nous prenions le problème de manière beaucoup plus ouverte et cohérente de façon à ce que nous sachions où nous allons.

**Mme Valérie AUROY** : Quand nous avons fait les visites - nous continuons d'en faire sur le secteur de Vittel-Contrex parce qu'il faut rencontrer toutes les petites communes et surtout qu'a priori, ce n'est pas si facile de trouver des forages Muschelkalk -, nous essayons de trouver les informations, de voir les informations par rapport aux sources pour les équiper. Nous sommes dans cette phase. Après, je pense que Nestlé peut compléter par rapport aux piézomètres, dont les informations ont été envoyées à la DDT. Nous allons les récupérer au niveau de l'observatoire. Une fois cette première phase de recensement effectuée, nous verrons avec le BRGM s'il faut faire d'autres équipements.

Par ailleurs, des collectivités ont leurs propres équipements. Le BRGM vérifie si les mesures fonctionnent et si c'est pertinent. Nous étions allés visiter des collectivités. Nous avons discuté des aides que le Département apporte. Cela peut être aussi un moyen de les encourager à installer leur propre équipement. Nous travaillons avec l'ATD qui a une bonne connaissance du territoire pour essayer d'optimiser. Après, nous ne pouvons pas aller plus vite que le temps que nous avons avec Murielle CHABART sur le territoire pour analyser et rencontrer. Après, nous

verrons, quand nous vous présenterons cela en début d'année, les compléments à avoir par rapport à la situation.

**M. Jean-François FLECK** : Que cela demande un diagnostic de territoire, nous sommes d'accord. Simplement, il faudrait que soient fixés les objectifs en termes d'observations. Là, nous n'avons pas l'implantation des 13 piézomètres Nestlé. Je ne sais pas si vous l'avez. Certes, les données vont arriver, le suivi des niveaux, etc. Cependant, si nous n'avons pas une implantation géographique précise par rapport aux cours d'eau, pour nous, c'est difficile d'en tirer des conclusions.

**Mme la Présidente** : Nous avons certainement la carte des piézomètres.

**Mme Valérie AUROY** : Nous l'avons. Nous allons faire la carte la prochaine fois.

**M. Jean-Luc COUSOT** : Vous avez dit qu'il n'y en avait pas mais il y en a déjà au moins un qui était récupéré, c'est celui de Dombrot-le-sec dans le Muschelkalk. Il y en a déjà un.

**M. Jean-François FLECK** : Oui mais ils ne sont pas sur la carte.

**M. Jean-Luc COUSOT** : Celui-là est déjà marqué.

**Mme Valérie AUROY** : Celui de Dombrot est sur la carte.

**M. Jean-François FLECK** : Sur les 13, cela ne fait pas beaucoup.

**M. Jean-Luc COUSOT** : Il y en a un. C'est un début.

**Mme la Présidente** : M. WOLLENSCHNEIDER voulait intervenir.

**M. Michel WOLLENSCHNEIDER** : Aujourd'hui, les données des différents piézomètres Nestlé Waters gite A, gite B et gite C sont transmises mensuellement. A la question de leur cartographie, je suppose que c'est aussi quelque chose d'existant, de disponible et de connu, ou qui va l'être en tout cas, au même titre que depuis ce mois-ci, c'est complété avec les données volumétriques qui vont être envoyées tous les mois alors que jusque-là, elles étaient envoyées tous les ans, avec les prélèvements par forage mois après mois.

Pour moi, ces données sont disponibles, à voir comment elles vont être maintenant travaillées et traitées dans le cadre de l'observatoire.

**Mme la Présidente** : La parole est à M. LERCHER.

**M. Alain LERCHER :** Les données des piézomètres, comme vient de le dire M. WOLLENSCHNEIDER, nous sont transmises. Nous les avons demandées, donc nous les avons. A terme, ce sera intégré dans l'observatoire et diffusé par l'observatoire.

Pour ce qui est de la localisation des piézomètres, nous l'avons également. Elle figure d'ailleurs dans le dossier d'autorisation que Nestlé a déposé pour l'arrêté sur les prélèvements sur les gites A et B. C'est donc connu. Après, on peut refaire une carte si vous voulez mais il me semble que nous avons déjà diffusé quelque chose.

A partir de là, on a les données. Elles sont à disposition. Après, c'est la manière dont elles vont être diffusées puisqu'aujourd'hui, nous avons une diffusion qui se fait à la demande. Nestlé nous les transmet chaque mois mais je pense qu'après, ce sera automatisé. Ce sont des discussions entre les différents producteurs qui vont définir la méthode de diffusion de la donnée, qu'elle soit automatisée.

**M. Jean-François FLECK :** Ce que nous attendons de la part des hydrogéologues, c'est qu'ils nous disent, en fonction des 13 ou 14 piézomètres qui vont servir de références et à l'observation, si ceux-ci constituent un réseau suffisant pour appréhender l'évolution du niveau de la nappe dans sa relation avec les cours d'eau. C'est la question. Si ce réseau existant n'est pas suffisant, il faut en mettre d'autres en place qui viendront en complément pour qu'on ait une approche fine de la situation. C'est tout.

**M. Jean-Bernard MANGIN :** Simplement un complément, je ne suis pas d'accord avec le raisonnement. Ce SAGE est effectivement un SAGE GTI. Notre syndicat prélève dans le GTI. Nous avons traduit toutes les actions qui doivent nous conduire à regarder les niveaux et à baisser les prélèvements. Je ne sous-estime pas l'intérêt de connaître les nappes supérieures. Ce n'est pas le problème parce qu'à terme, à partir du moment où l'on arrêtera de plus en plus de pomper dans le GTI, on va revenir en surface. C'est logique. Un, on s'occupe du GTI, et deux - c'est ce que j'ai rappelé au bureau aussi -, il y a des priorités et il faut le faire correctement. Il ne faut pas le faire en brûlant les étapes. Un, on s'occupe du GTI, et deux, on s'occupe des nappes superficielles. C'est l'ordre qu'il faut respecter. C'est mon avis.

**M. Jean-François FLECK :** Ce que vous dites est grave, M. MANGIN, parce que le SAGE repose sur un transfert des prélèvements de la nappe profonde vers la nappe superficielle pour essayer d'atteindre l'équilibre.

**M. Jean-Bernard MANGIN** : Je viens de le dire.

**M. Jean-François FLECK** : Vous êtes en train de nous dire que finalement, se préoccuper de la nappe supérieure qui va faire l'objet de prélèvements supérieurs de la part de Nestlé comme des collectivités, ce n'est pas quelque chose de préoccupant alors qu'il n'y a pas eu d'étude de faite pour savoir si c'était possible en lien avec la protection des milieux aquatiques superficiels. Ce sont d'ailleurs des remarques qui ont été formulées à la fois par la MRAe et par le BRGM. C'est quand même grave.

**M. Jean-Bernard MANGIN** : Je me suis certainement mal exprimé. J'ai évoqué des priorités. En principe, c'est quand même le GTI dans un premier temps. Je ne sous-estime pas l'intérêt de connaître les mécaniques mais aujourd'hui, on est à regarder ce qui passe dans les GTI. On n'a pas suffisamment de données, donc première étape, première priorité, on regarde le GTI. Certes, il est prévu de faire une étude mais on ne passe pas l'étape des GTI. On ne peut pas la supprimer.

**M. Jean-François FLECK** : Nous n'avons jamais dit qu'il ne fallait pas suivre ce qui se passait dans les GTI. De toute façon, nous avons des éléments pour le faire. La priorité aujourd'hui est de savoir si les transferts sont possibles. D'ailleurs, les transferts de Nestlé ont été autorisés. Par contre, les transferts de Vittel ne le sont toujours pas.

A ma connaissance, l'étude n'est pas faite. Nous sommes bien d'accord. Là, 300 000 m<sup>3</sup> sont quand même en jeu, 200 000 m<sup>3</sup> si on enlève les 100 000 m<sup>3</sup> de Suriauville. Comme fait-on si ce n'est pas en accord avec les possibilités de la nappe ? réglementairement ? Je m'appuie sur la loi sur l'eau. Le respect des débits minimums des cours d'eau, l'alimentation des milieux aquatiques superficiels sont prioritaires.

**Mme la Présidente** : C'est prévu dans les dispositions du SAGE.

**M. Jean-François FLECK** : Ce n'est pas que c'est prévu, c'est prioritaire. Comment peut-on envisager l'équilibre de la nappe profonde, avec des transferts dans la nappe supérieure, sans que les études aient été faites du respect légal et réglementaire de l'alimentation des milieux aquatiques superficiels ? Si vous pouvez répondre à la question, je veux bien.

**Mme la Présidente** : M. WOLLENSCHNEIDER voulait intervenir.

**M. Michel WOLLENSCHNEIDER :** M. MANGIN a donné un ou deux éléments. Je vous ai entendu dire qu'on aura des prélèvements supplémentaires. Non, ce n'est pas le cas. Nous restons dans les volumes autorisés tels qu'ils étaient avant.

Ensuite, avec ce qui est prévu en rétrocession, Suriauville IV et Gallien, une étude environnementale va devoir être complétée pour valider cela.

**M. Jean-François FLECK :** Les prélèvements supplémentaires existent depuis 2015. Vous n'ignorez pas qu'en 2015, vous avez eu l'autorisation pour 300 000 m<sup>3</sup> de prélèvement à Suriauville, en compensation de l'arrêt des prélèvements dans la nappe profonde. Ainsi, c'est déjà actualisé en dehors de tout débat au SAGE. Ici, à la CLE, vous avez été autorisés à 300 000 m<sup>3</sup> de prélèvements pour les eaux industrielles, Suriauville 2, Suriauville 3 et Suriauville 4 que vous allez rétrocéder. Il y a déjà ce transfert qui est fait.

En filigrane, c'est le transfert de Vittel pour 300 000 m<sup>3</sup> supplémentaires, Suriauville 4 plus Gallien. Nous en sommes là. Il y a bien un transfert à la fois pour Nestlé et pour Vittel de la nappe profonde vers la nappe supérieure. Vous ne pouvez pas contredire cette réalité.

**M. Michel WOLLENSCHNEIDER :** Je ne contredis pas, je dis juste que par rapport aux arrêtés de 2022, gîte A et gîte B, il n'y a pas de volume supplémentaire et que les 300 000 m<sup>3</sup> qui seront soumis à étude et à validation ne seront pas supplémentaires mais vont être dégrevés de notre côté.

**Mme la Présidente :** La parole est à M. SCHMITT.

**M. Bernard SCHMITT :** Merci, Mme la Présidente. Les prélèvements supplémentaires sont possibles grâce aux renouvellements d'autorisation qui ont été accordés et qui sont supérieurs aux prélèvements actuels. Aussi, je ne prends pas en considération ce que vous dites. Nestlé peut augmenter ses prélèvements. Aucune clause ne l'en empêche.

Je voulais simplement, Mme la Présidente, faire une courte intervention sur la dimension temporelle. Je suis assez content de voir ce qui se passe parce que tout le monde est pressé. Nous le sommes plus que par le passé ou plus que d'autres. Je pense que cela traduit une prise de conscience de la nécessité d'agir sur le sujet. Mme la Présidente, je vous ai écoutée religieusement sur France Bleue, il y a tout juste un mois. Je pense qu'il faut compléter la dimension temporelle que vous avez

exprimée. Vous dites que tout commence en 2010 et qu'on a mis 13 ans. Non, on a mis 53 ans, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente** : Je n'étais pas née.

**M. Bernard SCHMITT** : Moi, j'étais né. Le BRGM a sonné l'alarme du GTI au début des années 70. Qu'a-t-on fait ? Rien. Entre-temps, on a donné à Nestlé la possibilité d'embouteiller l'eau des GTI. On met en place une CLE en 2010 alors que la législation permettait de mettre en place une CLE et un SAGE à partir de la loi sur l'eau de 1992. Que de temps perdu !

Là, maintenant, vous nous dites que les 13 piézomètres... Je ne sais pas s'il en faut 13 ou 30. J'écoute. Nous connaissons des hydrogéologues qui nous disent que le territoire est en déficit piézométrique. Je pense l'avoir dit à la précédente CLE. On se demande pourquoi il n'y a qu'un piézomètre public sur un tel ensemble hydrologique. Je n'insiste pas là-dessus. Vous nous dites ensuite que les 13 piézomètres sont implantés pour 2027. Super ! Nous savons qu'il faut accumuler des données sur une petite dizaine d'années. Nous voilà en 2037. Bientôt, nous allons boucler le siècle dans cette affaire-là.

Oui, nous sommes pressés et plus on prend de l'âge, Madame, plus on est pressé.

**Mme la Présidente** : Je partage votre avis, M. SCHMITT. Il est vrai que nous avons perdu beaucoup de temps mais ce qui est passé est passé, on ne peut pas revenir en arrière. Cela ne sert à rien de ressasser les mauvaises idées et les choses qui n'ont pas été faites.

**M. Jean-Marc VAUTHIER** : Certes, mais par des études rapides, on peut accélérer la vision et les processus, ce qui ne semble pas être une décision actuelle.

**Mme la Présidente** : Nous allons essayer d'être rapides.

**M. Jean-Luc COUSOT** : Nous sommes d'accord. De toute façon, nous ne pouvons pas être contre. Reconnaissez malgré tout que le travail qui a été accompli les cinq ou six dernières années concernant entre autres l'étude multi-nappes, avec tout ce que nous allons mettre en place ensemble, est un travail assez conséquent. Il aurait peut-être pu être fait bien ultérieurement mais c'est ainsi.

Nous avons mis en place l'observatoire. Nous allons faire le travail en commun. Il y a peut-être eu des maladresses dans les propos. Nous avons validé en bureau que nous ferions une étude multi-nappes. Nous étions conscients du fait qu'il fallait s'intéresser à la nappe supérieure pour connaître exactement les parties de recharge. Cela a été décidé. Cela a été validé. Je trouve que nous avons relativement bien avancé. Pour certains, cela peut aller très lentement. Nous considérons, au niveau du bureau et au niveau de tout ce que nous avons réalisé en commun, que nous avons déjà accompli un travail assez conséquent.

Nous n'allons pas passer la matinée sur cette partie. Vous allez aussi apporter votre contribution quand il s'agira d'analyser les piézomètres qui existent, les fournitures de données par Nestlé. Puis, s'il est nécessaire d'amplifier les implantations, je pense que nous le ferons. Tout dépend du coût aussi, de qui prend en charge, etc. Cette partie est à prendre en compte également. Aujourd'hui, c'est le Conseil départemental qui prend tout cela en charge. Après, dont acte de ce qui va être mis en place sur le territoire par rapport à la structure qui va porter le SAGE, etc. Il faut que nous déroulions la suite pour avoir des débats sereins sur la suite.

**M. Jean-François FLECK :** Jean-Luc, je ne remonterais pas à 1992 ou à 1970, je remonte à 2019 qui est un tournant. C'est la délibération en comité de bassin. C'est l'acceptation par l'Etat et les partenaires d'aller vers l'approche locale multi-nappes. L'observatoire est entériné depuis 2019. Trois ans plus tard, il n'y a rien. On commence seulement à se mobiliser dans l'action. Est-ce que c'est normal ? Alors qu'on savait que c'était nécessaire pour valider les transferts d'eau du bas vers le haut. C'est ce que nous avons du mal à accepter.

**M. Jean-Luc COUSOT :** C'est aussi la difficulté que nous avons à construire ce dispositif. Nous sommes sur un territoire qui n'est pas représenté au niveau territorial par une instance particulière. Cela aurait pu exister. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, c'est le Département qui décide. On ne peut pas non plus lui imposer les choses telles qu'elles sont. C'est tout.

**M. Jean-François FLECK :** Depuis le départ, nous avons bien fait la différence entre une étude de fonctionnement de la nappe et un observatoire. Mme CHABART peut en témoigner. J'ai posé la question il y a longtemps. Elle reconnaissait qu'il y avait complémentarité dans les deux choses. Depuis le départ, nous réclamons une étude. Pour nous, c'est absolument ahurissant d'avoir octroyé des autorisations sans

connaître le fonctionnement de la nappe. C'était le point de passage obligé. On en déduit finalement que c'était volontairement qu'on n'a pas procédé à cette étude.

**Mme la Présidente** : Je ne pense pas.

**M. Jean-François FLECK** : Si ! Parce que le temps qu'on ne connaît pas, on peut autoriser des prélèvements comme c'était dans le passé. On ne connaît pas les conséquences, donc les choses continuent. Depuis 2010, on prélève sans arrêt. On aggrave les déficits. On sait qu'il y a des problèmes mais on ne se donne pas les moyens, à un moment donné, de dire stop, on fait les études et on prend les décisions.

**Mme la Présidente** : Maintenant, on s'en donne les moyens, donc nous allons accélérer.

▪ **5. Point sur la mise en œuvre des dispositions du SAGE**

**Mme la Présidente** : Nous passons au point sur la mise en œuvre des dispositions du SAGE. La disposition numéro 1 consiste à « fixer des seuils de prélèvement dans la nappe des GTI ». La structure porteuse, avec l'appui de la DDT 88, réalise un bilan annuel des volumes effectivement prélevés/volumes autorisés pour connaître la situation par rapport aux volumes disponibles définis dans le SAGE GTI. Ce bilan est présenté en CLE.

Il y aura un suivi annuel par trimestre, par mois et la mise en place de l'observatoire en fonction des nappes. Tout cela sera mis en œuvre avec des informations trimestrielles, voire mensuelles.

La disposition numéro 2 sera la répartition, par usages, des volumes disponibles des secteurs nord et sud-ouest de la nappe des GTI. Ce sont les mêmes dispositions que la disposition numéro 1.

La disposition numéro 3, c'est « rendre compatibles les actes réglementaires ». Les demandes d'avis seront présentées en bureau. Sur ce point, je demande l'intervention de M. LERCHER.

**M. Alain LERCHER** : Merci, Mme la Présidente. Je vais vous faire une rapide présentation des autorisations réglementaires qui sont données aujourd'hui aux collectivités et aux préleveurs de manière générale. Vous avez à l'écran les différentes autorisations qui sont délivrées actuellement pour les prélèvements

d'eau potable. Vous voyez les différentes collectivités. Là, c'est le secteur sud-ouest.

Aujourd'hui, nous avons des arrêtés. Nous n'avons pas attendu la prise de l'arrêté du SAGE au mois de juillet pour réviser les arrêtés avec les collectivités. Comme vous pouvez le voir, tous les arrêtés ont été révisés entre 2020 et 2022 pour le plus récent pour le syndicat des eaux de Bulgnéville et de la Vallée du Vair. Si nous prenons l'exemple de cet arrêté, le volume a été baissé à 850 000 m<sup>3</sup>. Ce n'est pas indiqué dans l'arrêté puisque ce n'est pas son objet. L'objet de l'arrêté porte sur les volumes prélevés dans les forages F2 et F3 qui sont en principe, tel que le prévoit le SAGE, de 450 000 m<sup>3</sup> pour l'Ermitage et 400 000 m<sup>3</sup> pour les autres abonnés en plus du domestique. Nicolas ANSEL pourra compléter sur le volet plus ICPE avec l'arrêté qui est spécifique à l'Ermitage.

Vous avez les volumes. Il faut savoir aussi que, globalement, nous sommes à 2 270 000 m<sup>3</sup> autorisés aujourd'hui. Dans ces 2 270 000 m<sup>3</sup>, il y a des volumes de l'industrie et de l'Ermitage. Ce qu'il faut prendre en compte, ce sont les secours. Le syndicat de l'Anger vient en secours à Contrexéville, donc nous avons des volumes qui sont prélevés soit à Contrex, soit au syndicat de l'Anger. Ce point devra être précisé d'ici 2025 lorsqu'on recalera la répartition. Il faut bien préciser que ce sont des volumes autorisés pour faire du secours.

Puis, il y aura bien entendu la commune de Vittel. L'arrêté sera révisé quand il y aura substitution de la ressource, avec un gain estimé à environ 350 000 m<sup>3</sup>. On arriverait aujourd'hui, en enlevant les volumes de la laiterie et les volumes de Vittel, à un peu moins de 1 500 000 m<sup>3</sup> (1 470 000 m<sup>3</sup>) pour un volume autorisé de 1 250 000 m<sup>3</sup>. Ainsi, on sera dans l'enveloppe puisque le volume de secours entre l'Anger et Contrexéville intervient aussi.

Après, il faut voir si l'on intégrera aussi les économies d'eau dans les arrêtés pour les améliorations de rendement qui sont envisagées. Nous verrons cela au fil de l'eau.

Toujours pour le secteur sud-ouest, tout en haut, ce sont les volumes autorisés aujourd'hui pour Nestlé, donc 200 000 m<sup>3</sup>. L'arrêté a été révisé le 17 avril 2023. Pour l'Ermitage, il n'y a pas d'arrêté spécifique mais il devrait être à 450 000 m<sup>3</sup>, donc c'est conforme à la règle numéro 1 du SAGE de 650 000 m<sup>3</sup>.

Ensuite, vous avez le secteur nord. Le volume prélevable est de 1 600 00 m<sup>3</sup>. Là aussi, les arrêtés ont été révisés, sauf l'arrêté du syndicat du Haut du Mont qui date de 2009. Pour le syndicat du Haut du Mont, il n'y a pas de modification du volume mais il y a un arrêté qui leur a demandé, ainsi qu'aux autres collectivités, des prescriptions sur le rendement, d'essayer d'atteindre un rendement de 85 %, notamment pour le syndicat du Haut du Mont qui a un rendement qui n'est pas très bon. Des travaux sont en cours et d'autres sont déjà réalisés. Il y a des gains possibles notamment sur le Haut du Mont, sachant que Monsieur COUSOT pourra le dire sur le syndicat de Mirecourt par exemple, des efforts sont déjà faits, donc on a déjà de bons rendements, sur la Vraine également. Puis, Ravenel, c'est particulier puisque c'est pour le centre de Ravenel.

Une attention quand même, là, vous voyez que nous sommes à 1 497 500 m<sup>3</sup> autorisés, dont un volume pour Elivia, l'abattoir de Mirecourt. C'est la DDETSPP qui suit l'abattoir au titre des ICPE agricoles. Aujourd'hui, il n'y a pas de volume autorisé. La moyenne de consommation est d'environ 120 000 m<sup>3</sup> par an. C'est assez stable d'une année à l'autre. On arriverait à 1 377 500 m<sup>3</sup>. On serait donc un petit peu au-dessus des 1 280 000 m<sup>3</sup>, sachant que là aussi, il y a de petites marges.

Il y a quand même un point de vigilance à avoir parce qu'on dit que, pour le secteur nord, il n'y a pas de sujet mais si vous regardez, on est quand même, dans certains cas, en limite, notamment avec des ventes d'eau à Charmes. C'étaient les ventes de secours qui se pérennisent. Il y a une vigilance à avoir sur ce secteur pour l'avenir pour ne pas rester dans l'enveloppe des 1 600 000 m<sup>3</sup>.

Puis, vous avez les industriels, donc Nestlé pour les Thermes, avec une autorisation à 228 125 m<sup>3</sup> qui n'a pas été modifiée, qui est dans l'arrêté global des autorisations pour le gîte C mais qui est hors partie sud-ouest. Aujourd'hui, le forage Félicie sert uniquement à l'alimentation des Thermes. Actuellement, les volumes prélevés sont bien en dessous de ce volume autorisé.

Voilà pour les volumes qui sont aujourd'hui autorisés, avec un suivi et des révisions qui pourraient être envisagés en fonction des perspectives à moyen terme et notamment une vigilance sur la partie nord du SAGE, même si nous savons qu'elle n'est pas aujourd'hui en déficit. Néanmoins, il faudrait rester dans les volumes qui sont autorisés et prévus par le SAGE.

**M. Jean-Luc COUSOT** : C'est l'exemple type de l'intérêt de voir plus largement. On le voit sur Charmes, on alimente par l'eau du GTI puisque le Haut du Mont puise dans la nappe de GTI. On alimente Charmes qui s'est trouvée avec une période d'étiage assez conséquente dans le cadre de l'approvisionnement en eau au niveau de la Moselle. Ils ont un certain nombre d'approvisionnements qui sont en limite. Cet été, la Moselle étant à un niveau extrêmement bas, on a été obligé de faire des transferts. Quand on évoquait des transferts entre certains syndicats, des liens d'approvisionnement pour sécuriser les voisins, cela existe là et cela existe ailleurs. On voit bien qu'il y a une nécessité d'avoir cette solidarité.

**M. Alain LERCHER** : C'est pareil sur le syndicat des eaux de la Vraine et du Xaintois puisqu'ils ont le forage de Baudricourt. Puis, ils ont les autres sources sur le secteur du Vair. Quand il y a une année comme 2022, avec la sécheresse, c'est sûr qu'ils ont plus prélevé sur le forage de Baudricourt du fait des étiages et des difficultés à être alimenté par le Vair ou la source de la Chavée à Attignéville.

Je pense que sur le secteur du Haut du Mont avec Charmes, il y a des questions à se poser aussi par rapport à la nappe alluviale de la Moselle et à ses capacités. Elle n'est pas inépuisable non plus. Il y a peut-être une réflexion à mener à moyen terme sur ces secteurs.

**M. Jean-Luc COUSOT** : Tout comme Elivia... On l'a dit mais Elivia est un abattoir qui a une activité forte. C'est de l'agroalimentaire. Quand on voit à quoi sert l'eau qui est puisée dans la nappe de GTI pour le process de l'abattoir, il faut peut-être aussi, comme on l'a dit, chercher des solutions de substitution. On focalise sur deux gros industriels mais nous avons quand même d'autres industriels ou de gros artisans. Pour ma part, j'ai quelques artisans qui consomment pas mal d'eau. Nous le verrons dans le point 4 ou 5 « Promouvoir les économies d'eau ». Je pense que cela fera partie d'une démarche qu'il faut faire sur l'ensemble du territoire.

**Mme Adeline ROLIN** : Excusez-moi, si je peux me permettre, c'est moi qui m'occupe particulièrement de l'abattoir Elivia de Mirecourt. De grosses procédures sont en cours dans cet établissement en termes de prélèvement d'eau. Ils sont en train de sécuriser au maximum le réseau pour justement limiter les pertes et réduire au maximum leurs consommations. Ils installent, à cette heure-ci, des sondes sur les postes stratégiques en termes de process pour essayer de limiter les quantités. C'est donc en cours. L'objectif, pour eux, est de réduire leurs

consommations. C'est un peu l'objectif de beaucoup. Cela suit son cours. En tout cas, c'est en route.

**M. Jean-Luc COUSOT** : Il y aura peut-être aussi des systèmes de récupération d'eau. Je connais bien l'abattoir. En fonction des utilisations différenciées de l'eau - puisqu'on a le lien avec les carcasses, avec la viande, avec l'étape de découpage, etc., mais il y a aussi le lien sur les surfaces, sur les volumes qui sont utilisés pour laver les box d'attente, etc. -, je pense qu'il pourrait y avoir des substitutions importantes à ce niveau-là. Je crois qu'il y a vraiment un gros travail à faire. Puis, ils sont de la surface de toiture.

**Mme Adeline ROLIN** : En plus, c'est tout frais, j'ai fait une inspection très récente sur cet établissement. Nous avons vu tout ce côté « prélèvement d'eau ». L'objectif, en partie, est de récupérer les eaux de pluie pour faire tout ce qui est nettoyage des stabulations des animaux, des zones d'attente et des plateformes de réception des animaux. L'objectif serait de récupérer les eaux de pluie pour pouvoir faire ce nettoyage. C'est en partie une économie d'eau sur une utilisation de l'eau des nappes. A suivre.

**Mme la Présidente** : Merci. M. VAUTHIER voulait intervenir.

**M. Jean-Marc VAUTHIER** : Je voulais juste bien indiquer qu'au-delà des travaux du SAGE qui nous amènent vers du - 30 % de prélèvement sur le secteur sud-ouest, ailleurs, partout, y compris sur le reste du département des Vosges - puisqu'on voit qu'on arrive sur des secteurs de bordure comme la vallée de la Moselle, l'agglomération d'Épinal et le massif -, le plan Eau national, qui était communiqué à partir de ce mois de mars, amène des trajectoires de sobriété partout.

Cela veut dire que là où l'on aurait plus d'eau, là où l'on serait déjà à l'équilibre, de toute façon, nous sommes amenés collectivement - quand je dis « collectivement », c'est dans chaque territoire, industriels, collectivités, monde agricole, navigation et d'autres usages sur l'eau - dans des trajectoires de - 10 % vers 2030 et qui en appelleront d'autres. Ce n'est pas juste pour se mettre des contraintes, c'est simplement parce que nous sommes devant des sujets importants de changement climatique qui s'imposent à nous.

Nous sommes dans des trajectoires d'anticipation. Cela veut dire que partout sur le SAGE, même à l'équilibre, Elivia, les collectivités, Charmes ou autres, il faut que nous arrivions, sur les territoires, à faire - 10 %. Ce sont ces - 10 % localement et

les - 15 % qui permettront d'accueillir des activités futures, de l'urbanisation ou autres. On ne peut pas se dire que dans tel secteur, on va consommer plus d'eau. Ce n'est pas possible. En tout cas, l'idée n'est pas d'aller là-dessus.

Qu'il y ait un acteur qui, localement, a besoin de plus d'eau, certes, mais il va falloir trouver les ressources pour compenser d'une certaine manière. C'est vers cela que nous essayons d'aller progressivement. Là, nous avons un bon exemple avec le SAGE. Quand on est en bordure, on doit se situer là-dessus.

**Mme la Présidente** : Très bien merci. M. MULLER voulait intervenir, excusez-moi.

**M. Robert MULLER** : Je suis resté silencieux jusqu'à présent mais je voudrais quand même intervenir. La dernière fois, j'avais fait une intervention sur l'état des réseaux et l'on m'avait rassuré en disant que cela allait, qu'il n'y avait pas de réseau en mauvais état. Je m'aperçois quand même qu'on en signale un puisqu'on nous dit qu'il y a prescription à atteindre 85 % de rendement pour 2027.

Maintenant, j'entends l'Agence de l'eau qui nous dit, à juste titre, que sur le plan national, on voudrait réduire de 10 % les consommations. Cela voudrait dire que nous, qui sommes en situation délicate, il faudrait que nous fassions un plus gros effort de 10 % parce que ce ne sera pas suffisant pour rétablir le niveau de notre nappe.

On m'avait rassuré la dernière fois mais je suis retourné sur le PAGD qu'on nous avait présenté. C'était le projet présenté à la CLE du 6 juillet 2022. Ce n'est pas très vieux. Je lis page 48 : le schéma directeur des ressources SAGE GTI recense, situation 2014 - c'est dommage, il faudrait se mettre à jour -, 60 collectivités en charge de la distribution de l'eau potable sur 71 qui ont des réseaux qui ont un rendement inférieur à 85 %, 7 collectivités ayant un rendement moyen inférieur ou égal à 50 %. Par ailleurs, le schéma, en croisant l'indice linéaire de consommation à l'indice linéaire de perte, fait le constat que seul un quart des unités de gestion présente des réseaux en bon état.

Je sais que la situation a peut-être évolué mais pas à une vitesse telle qu'on puisse dire que nous sommes passés maintenant dans une bonne situation. Je voudrais donc être rassuré mais avec des chiffres qui sont exacts et prouvés.

**Mme la Présidente** : M. PEREIRA voulait intervenir.

**M. Américo PEREIRA RODRIGUES** : Je vais donner un peu des éléments de réponse. Depuis 2014, l'ensemble des collectivités, notamment sur la nappe de GTI, se sont lancées dans la réalisation de schémas directeurs d'eau potable, avec des programmes d'investissement en termes de renouvellement de réseaux. Juste pour donner un exemple, on a parlé du secteur du Haut du Mont où il y avait un rendement inférieur à 50 %. Pour l'année 2023, on va être à un rendement de 78 %, avec des investissements à hauteur de 3 millions d'euros, aidés à la fois par le Département et payés par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

La majorité des collectivités avaient des difficultés et des rendements qui étaient vraiment mauvais. Derrière tout cela, des études ont été menées. Des investissements ont été portés par les collectivités. On a beau dire qu'on a un rendement de 50 % et qu'il faut être à 85 %, un objectif de 85 % est difficile à atteindre. Ce sont aussi de gros investissements en termes de travaux et d'exploitation derrière.

Les collectivités - il y a ici beaucoup de présidents de syndicat, ils pourront vous le dire -, nous mettons de l'argent, nous faisons des investissements, nous essayons de porter les choses. A un instant T, nous arrivons à atteindre l'objectif mais il faut le maintenir. Cela veut dire que derrière, c'est du renouvellement patrimonial et de la gestion à mettre en œuvre. Tout cela a d'ailleurs un coût mais la plupart des collectivités se sont lancées dans cette démarche, même sur le secteur nord qu'on a évoqué tout à l'heure, les 200 000 m<sup>3</sup> seront atteints l'année prochaine.

On n'a pas évoqué les différents projets qui sont proposés mais ne serait-ce que le syndicat du Haut du Mont - on parle de Charmes -, Charmes, c'est une problématique plutôt de qualité pendant les assecs de la Moselle que quantitative.

Le gain qui va être atteint en rendement réseau sur le secteur du syndicat du Haut du Mont permettra, sans avoir de prélèvements complémentaires, d'assurer une sécurisation de la collectivité voisine.

**M. Robert MULLER** : Ne pourrait-on pas avoir une vision très claire de la situation actuelle ? Puisqu'on a prévu des vérifications mensuelles et annuelles, pourrait-on suivre sur un tableau la situation actuelle d'abord, pas celle de 2014, et ensuite voir les progrès qui ont été effectués, quitte à prendre des décisions, peut-être en agitant une carotte ou un bâton, mais essayer de voir quel progrès on peut faire ? Nous avons quatre ans devant nous. Nous sommes fin 2023. On parle de 2027. Il

faudrait que l'on s'attache à voir quelles progressions seront faites et quelle réaction il faut avoir, sans attendre une mauvaise situation qui perdurerait en 2017.

**Mme Valérie AUROY** : Si je peux me permettre, pour compléter, cela tombe bien parce que justement, la semaine dernière avec mes collègues AEP, DDT, ATD et Agence de l'eau, nous étions en train de voir comment mettre en place un tableau avec les investissements qui ont été réalisés dans les collectivités, les mètres cubes qui sont gagnés théoriquement, parce que là aussi, il y a du théorique, et après le RPQS ou les données réelles. Puis, il faut voir quand les projets qui sont prévus vont se mettre en place. En effet, il y a une part variable. A un moment donné, on peut normalement gagner tant de mètres cubes mais s'il y a une fuite qui intervient au même moment ou des RPQS qui sont mal remplis...

Effectivement, il est prévu que nous vous présentions cela courant 2024 mais nous ne pouvons pas non plus présenter des chiffres un peu à l'arrache parce que cela se travaille. Cela se vérifie. Nous faisons des recensements pendant les visites. Nous avons visité les collectivités avec Murielle CHABART. Nous nous sommes rendu compte que des données qui sont mises dans le RPQS ne correspondent pas spécialement à la réalité.

Il y a un gros travail à faire. Nous aimerions avancer plus vite mais il faut que nous gérions aussi les moyens humains derrière. Il est donc prévu, courant 2024, que nous fassions des points d'étape sur les collectivités qui ont fait des travaux, les mètres cubes gagnés et les projets qui vont se mettre en place. Avec l'Agence de l'eau, nous en avons parlé dernièrement. Il s'agit, par exemple, d'aller rencontrer les collectivités qui ont le plus de mal, voir comment les accompagner encore plus. Même s'il y a un accompagnement « Département-ATD-Agence de l'eau », il faut renforcer. Tout cela prend un certain temps. Les choses avancent au fur et à mesure.

**M. Robert MULLER** : La CLE ne vient pas d'être créée. Elle existait déjà. Essayons de rattraper ce retard.

**M. Jean-Luc COUSOT** : Si je peux rajouter deux choses. Première chose, quand on est mauvais élève, on est puni, notamment quand on a des prélèvements en trop. Quand on a un mauvais rendement, on a des sanctions par l'Agence de l'eau. Cela veut dire qu'on a tout intérêt à avoir le meilleur rendement possible.

Je vous invite à venir un jour visiter, chez nous, le syndicat des eaux de Mirecourt. C'est quelque chose que je connais relativement bien. Puis, mes collègues ici, qui sont distributeurs d'eau, le connaissent aussi très bien. C'est extrêmement compliqué. Quand vous êtes en train de distribuer de l'eau, vous ne savez pas quand vous allez avoir des fuites. Si c'est une fuite sur un réseau d'approvisionnement d'un particulier, c'est une chose. Par contre, quand vous êtes sur une fuite sur une grosse canalisation et qui arrive un weekend, que faites-vous ? Vous ne pouvez pas fermer les robinets.

Ces sommes de fuites tout au long de l'année, vous ne pouvez pas les maîtriser. On s'y attache. On y travaille. Vous avez aussi la nécessité d'avoir en permanence sur le réseau un suivi des fuites. Chez nous, il y a 150 kilomètres de réseaux. Vous imaginez bien la difficulté avec les différents types de sols, les branchements dans les communes, la voirie, les mouvements de sol... Nous sommes dans des secteurs argileux. Quand nous avons des mouvements de sols en été avec la sécheresse et ensuite la pluie, je peux vous dire que ce n'est pas si simple que cela.

Prendre des chiffres globaux, c'est une chose mais c'est un travail de fourmi. Il faut aller mettre des focus. Quand vous commencez à constater un petit peu une surconsommation, il faut que vos agents soient formés et qu'ils soient équipés avec des matériels qui ne coûtent pas zéro centime. Effectivement, nous sommes aidés mais c'est un travail de fourmi au quotidien. Je rends hommage à tous les fontainiers, les techniciens, etc. Je peux vous dire que c'est un travail extrêmement conséquent.

Enfin deuxièmement, pour aller gagner les derniers mètres cubes... Les premiers mètres cubes, ça va. Quand on sait qu'il y a des secteurs avec un réseau qui est pourri, ça va relativement bien. Par contre, les derniers mètres cubes à gagner, je peux vous dire que ce n'est pas facile. Cela représente un travail énorme.

**M. Robert MULLER** : Je suis d'autant plus d'accord avec vous que j'allais proposer à l'Agence de l'eau d'essayer de financer les réseaux qui n'ont pas encore les moyens de détecter les fuites rapidement.

**Mme la Présidente** : Ils le font.

**M. Jean-Marc VAUTHIER** : On le fait et on va le faire d'autant plus. Je reviendrai tout à l'heure sur la partie « contrat de territoire ». Aujourd'hui, on le fait progressivement. Depuis la période 2010 jusqu'à maintenant, nous avons fait un

effort de - 30 % pratiquement de prélèvements. On ne le dit peut-être pas assez mais nous étions globalement proches des 3 millions. Sur le SAGE et le PAGD que vous avez sous les yeux, nous étions à 2,7 millions ou 2,8 millions en 2017. En 2022, nous sommes plutôt - ce sont les chiffres de 2022, donc nous allons les mettre à jour cette année - autour de 2,2 millions. On a donc baissé de près de 3 millions à 2,2 millions. Ce sont les prélèvements dans la nappe qui sont déclarés.

L'objectif d'équilibre est à 2,1 millions. Nous sommes presque au croisement qu'on attendait en termes d'équilibre. Néanmoins, on ne s'arrête pas là. Qu'est-ce qui explique cette chute des prélèvements dans la nappe des GTI dans le secteur sud-ouest ? Ce sont les efforts industriels essentiellement : les économies d'eau de l'Ermitage, les renoncements de prélèvement de Nestlé, puis des économies par ailleurs. L'effort au niveau industriel globalement est de - 45 %. On parle de trajectoire à - 10 % en 2030. Vous voyez qu'on a fait - 40 % pendant que le SAGE travaillait et parce que le SAGE travaillait.

Il nous reste un gros effort à faire parce que le sujet aujourd'hui n'est pas l'atteinte de l'équilibre mais la régénération progressive de la nappe. Le plus tôt, et le plus fort, sera le mieux.

Aujourd'hui, là où il n'y a pas eu de baisse notable, ce sont les prélèvements des collectivités qui n'ont pas beaucoup bougé. On avait dit que la priorité en termes de prélèvement restait l'eau potable. Ce n'est pas très gênant dans l'absolu mais il faut maintenant que les collectivités fassent le travail parce que cela coûte cher, les réseaux vieillissent et cela va s'empirer. Tout cela a été dit.

Actuellement, nous avons les schémas directeurs qui ont donné leurs fruits. Nous savons ce qu'il faut faire en termes de moyens pour réduire ces fuites (bien exploiter, agglomérer les compétences, professionnaliser les services et faire des travaux de renouvellement de réseau). Ces travaux sont aidés à des niveaux exceptionnels parce qu'aujourd'hui, nous sommes sur des taux d'aide à 80 % - c'est du jamais vu -, ce qui fait que les collectivités se lancent.

Pas plus tard que la semaine dernière en commission des aides à l'agence de l'eau, un projet de contrat de territoire a eu un avis favorable. C'est quand même une nouveauté forte. C'est le contrat porté par les collectivités (Vittel, Contrex, le syndicat des eaux de Bulgnéville) pour des investissements conséquents pour supprimer les fuites.

Il y a la bonne gestion des services mais si nous regardons sur les investissements, en trois ans, rien que sur l'amélioration des rendements de réseau, ce sont plus de 4 millions d'euros d'investissement qu'on va financer à hauteur de 2,6 millions. Ce sont les obligations de moyens, de travaux effectifs pour monter à 85 % et même plus. Il faut, à terme, aller à plus de 85 %. On ira. On s'est dit que sur ce territoire qui se veut exemplaire, on ne va pas s'arrêter quand on aura 85 %, on travaillera encore sur les fuites. S'il faut faire un deuxième contrat de territoire encore une fois trois ans - nous sommes au bout des trois premiers -, nous le ferons.

Au-delà des fuites, il y a les travaux sur les économies d'eau et la sécurisation en eau des collectivités pour les rendre plus solidaires. Nous arrivons au moment où ce sont les collectivités qui passent à l'action fortement. Nous poursuivons le travail avec les industriels pour aller chercher encore les derniers mètres cubes.

Nous sommes exactement dans ce moment, M. MULLER, avec des moyens sans comparaison jusqu'à maintenant, y compris les investissements des communes. Vous parliez de la carotte et du bâton. Le bâton est un terme un peu fort. Il faut souligner que dans les contrats qui sont signés, il y a non seulement les modalités d'aide qui sont posées en face des travaux, mais l'impérieuse nécessité que ces travaux se fassent et dans les délais du contrat parce que nous sommes sur cette trajectoire à 2027.

Un contrat sur trois ans, ce n'est pas un contrat sur six ans. Il a trois ans. On en fera un suivant quand on aura constaté le premier. Il était annoncé que les taux d'aide baisseraient si les travaux ne se faisaient pas au bon rythme.

**M. Robert MULLER** : Bon travail. Poursuivez vos efforts.

**Mme la Présidente** : La parole est à M. JOURDAIN.

**M. Benoît JOURDAIN** : Je voulais ajouter, les collectivités n'ont pas attendu la CLE, le SAGE, etc. pour faire des efforts en matière d'eau. M. VAUTHIER l'a rappelé, c'est un sujet ancien. Vous vous souvenez peut-être qu'au début du siècle - j'étais adjoint chargé de l'eau à Epinal -, c'était déjà une préoccupation. Nous ne découvrons pas tout d'un coup qu'il faut réduire les fuites sur les réseaux d'eau.

Des moyens considérables sont mis en œuvre par l'agence de bassin. Le Département des Vosges est un département qui continue à subventionner massivement les travaux des collectivités locales sur ces questions d'amélioration

des rendements des réseaux d'eau des collectivités, donc ce n'est pas une nouveauté. C'est vraiment quelque chose qui est fait de manière continue depuis des années. Nous avons une amélioration. Peut-être que nous n'avons pas tous les indicateurs pour le mesurer aujourd'hui mais en tout état de cause, des investissements massifs sont faits dans le département. Encore une fois, ce n'est pas une nouveauté.

Cela dit, je vais mettre un bémol. Je le dis chaque fois mais là, je vais être le seul à le dire : quand il y a des fuites, il y a des endroits où ce n'est quand même pas un drame parce que l'eau ne s'évapore pas, elle repart dans la nappe phréatique. Je sais qu'il y a des nappes où cela met des siècles à descendre mais il y a des nappes où c'est un peu plus rapide. Parfois, j'en arrive presque à dire qu'on met trop d'argent sur certains investissements en matière de sécurisation des réseaux alors que l'eau n'est pas perdue pour tout le monde, elle reviendra un jour ou l'autre. Elle reste quelque part dans le milieu naturel. C'est un bémol. Des fois, quand je vois les investissements qui sont faits, je me dis : est-ce que cela ne mériterait vraiment pas qu'on mette de l'argent ailleurs ? Je sais que Mme CHABART n'est pas là, elle ne pourra pas me contredire.

Cependant, c'est une décision du SAGE, c'est une décision qui a été prise, donc je ne vais pas la remettre en cause.

**Mme la Présidente** : La parole est à M. MANGIN.

**M. Jean-Bernard MANGIN** : Encore un point qu'on n'évoque jamais. On parle des investissements, des millions. Sur Vittel, Contrexéville et Bulgnéville, en gros, ce sont 9 millions qui vont être dépensés. Ce qu'on oublie toujours, c'est le prix de l'eau au final. En tant que gestionnaire d'un syndicat, c'est toujours une priorité de faire attention au prix de l'eau qu'on va présenter. Nous voyons les écarts qu'il peut y avoir d'un syndicat à l'autre mais quelque part, ce sont toujours les consommateurs, au bout, qui paient l'eau.

Il faut aussi avoir à l'esprit, quand on fait un plan d'investissement, les conséquences que cela peut avoir sur le prix de l'eau. J'entends parfois que de toute manière, le consommateur peut payer, cela va faire 30 € de plus sur la facture à la fin de l'année. Je ne suis pas d'accord avec ce discours. Pour nous, nous avons toujours cette priorité de faire attention au prix de l'eau que nous proposons aux abonnés.

**M. Benoît JOURDAIN** : Je ne suis pas tout à fait d'accord avec toi sur ce sujet. Le sujet du prix de l'eau est un sujet politique majeur depuis vingt-cinq ans. Aujourd'hui, si nous voulons donner un signal fort sur la nécessité de faire des économies, je pense que ce n'est pas scandaleux que ce soit un peu plus cher.

Ce n'est pas un scandale. Cela peut être aussi un signal important vis-à-vis de nos administrés de leur dire : l'eau vaut plus cher ; cela a une valeur parce qu'elle est plus rare, parce qu'il faut faire des efforts pour la traiter, pour la sécuriser, etc. Quelque part, que l'on fasse payer le vrai prix... D'ailleurs, qu'est-ce que le vrai prix ? Je ne sais pas mais aujourd'hui, nous savons que le prix de l'eau en France est aux alentours de 4,30 € ou 4,40 € la moyenne. Il y a des pays comme le Danemark où c'est 9 à 10 €, où il y a une conscience beaucoup plus importante de la rareté de l'eau et de la nécessité de la préserver.

Nous n'allons pas faire le débat aujourd'hui mais la notion de prix de l'eau, la politique est complètement dépassée mais vous vous souvenez peut-être qu'à la fin des années 90, c'était le débat clivant dans les collectivités locales. Il y avait des familles politiques qui se battaient sur un prix de l'eau faible et d'autres qui étaient moins accrochés sur ces questions-là. Je pense aujourd'hui que c'est un vrai sujet mais dans l'autre sens. Il faut arrêter de se battre sur le prix de l'eau à tout prix. Le prix de l'eau peut être un signal fort si l'on veut réaliser des économies et préserver la ressource.

**M. Jean-Bernard MANGIN** : Je savais que tu réagirais à ces propos là mais il fallait quand même le dire.

**M. Jean-Luc COUSOT** : Le prix de l'eau peut augmenter mais à condition que cela reste équitable et que l'accessibilité à l'eau pour les besoins élémentaires soit possible pour tous. C'est vraiment un débat politique parce que dans un certain nombre de collectivités, le choix a déjà été fait d'une quasi-gratuité des cinquante premiers mètres cubes, mais par contre, avec une tarification progressive en fonction de la consommation. C'est une réflexion qui devrait animer toutes les décisions politiques.

**M. Robert MULLER** : Je suis tout à fait d'accord avec ces propositions. Il faut être clair. En tant que représentant des consommateurs, je partage les avis qui ont été exprimés. Je veux bien expliquer à un consommateur que le bon maire n'est peut-être pas celui qui fait payer 1 € le mètre cube d'eau mais celui qui la fait payer à son prix et qui délivre une eau de bonne qualité.

**Mme la Présidente** : Très bien. Le juste prix ! Nous allons poursuivre. M. COUSOT nous présente la disposition numéro 4 « Rationaliser les consommations pour tous les usages ».

**M. Jean-Luc COUSOT** : Nous avons largement évoqué le sujet à mon avis. Je ne pense pas qu'il s'agisse de relancer le débat concernant les actions qui vont être mises en place, à savoir des actions de sensibilisation d'économie d'eau - cela a été dit - en fonction des volumes consommés par les acteurs, ainsi que le référencement des études réalisées et en cours. L'ensemble des partenaires seront concernés (la chambre d'agriculture, la CCI...). Il faudra mettre certainement la CMA parce qu'ils sont aussi concernés. L'ensemble des chambres consulaires ont des échanges d'expérience. Il s'agit ensuite de créer un groupe de travail sur la situation. Puis, il y a des points sur la rétrocession des forages.

Je pense qu'on ne va pas aller plus loin. C'était déjà largement abordé dans la discussion. Je crois que le point 5 évoque aussi la promotion des économies d'eau et la sensibilisation des consommateurs.

**Mme la Présidente** : M. VAUTHIER veut intervenir.

**M. Jean-Marc VAUTHIER** : Sur la partie « Contrat de territoire » que j'ai développé tout à l'heure, quand il sera signé et mis au point définitivement - puisque ce sera signé avec les collectivités qui l'avait pré-ratifié - maintenant qu'il est validé par nos instances, il s'agit de le faire circuler aux membres de la CLE sous une forme signée.

Dedans, on voit à la fois les niveaux d'ambition, les fameux axes (amélioration des rendements, économie d'eau, sécurisation en eau et un volet « animation du SAGE »). Il s'agit de faire en sorte que tout le monde puisse en avoir la parfaite information, y compris les données et les grandes lignes d'économie d'eau.

C'est vraiment la suite du protocole de 2020. Chaque partenaire et membre signataire (les industriels, le département avec le SAGE, l'observatoire) fait son rôle. Il manquait la partie sur les collectivités. Nous l'avons maintenant. Ce contrat de territoire est assez étoffé, avec la participation de chacun. Quand il sera signé, l'idée est de vous le faire circuler.

**M. Jean-François FLECK :** Je reviens une seconde sur le point de rétrocession de forage. Nous n'avons pas eu de communication sur la situation. Où en sommes-nous ? Des dossiers ont-ils été déposés ? Une étude d'impact a-t-elle été lancée ? Dans quel délai cette rétrocession est-elle envisagée de manière concrète ?

**Mme la Présidente :** La parole est à Marine DUMONT.

**Mme Marine DUMONT :** J'excuse M. André HAUTCHAMP qui était censé représenter la Ville aujourd'hui mais qui est souffrant, donc je vais prendre la parole à sa place.

Sur la partie « rétrocession », nous avons aujourd'hui l'arrêté Nestlé qui mentionne que la rétrocession sera faite à la Ville et qui préétudie la faisabilité de cette rétrocession en matière d'étude d'impact.

Aujourd'hui, nous sommes sur une procédure différente au niveau des collectivités parce que nous ne sommes pas sur les mêmes législations. Une consultation est prévue sur la partie « bureau d'études » pour lancer une procédure classique et réglementée au titre du Code de l'environnement et du Code de la santé publique, qui permettra cette étude préalable, de confirmer l'étude d'impact et d'y ajouter les éléments que nous aurons de nouveau pour ensuite avoir un avis d'hydrogéologue agréé, puis une enquête publique. C'est donc une procédure assez classique.

En parallèle de cette procédure d'autorisation sur les deux codes de l'environnement et de la santé publique, nous avons commencé à réfléchir sur la partie « travaux » et sur ce rétroplanning.

Aujourd'hui, la rétrocession du forage de Suriauville IV est englobée dans un projet plus global d'interconnexion, de sécurisation entre deux collectivités initialement, donc les collectivités de Vittel et de Contrexéville.

Il se trouve que, dans ce projet, nous avons souhaité, après discussions avec les acteurs locaux, ajouter les communes de Lignéville et de Dombrot-le-Sec qui ont, par le passé, eu des ruptures d'approvisionnement liées à la sécheresse. Aujourd'hui, nous sommes donc sur un double projet.

C'est un des projets moteurs au niveau du contrat de territoire qui va répondre à la partie « interconnexion et sécurisation des prélèvements » et à la partie « raccordement du forage de Suriauville IV », avec une maîtrise d'œuvre qui a été lancée tout début octobre et une estimation de travaux pour les années 2024-2025.

En parallèle de ces demandes d'autorisations ARS/DDT qui ont une durée de deux ans en général, nous pouvons estimer une rétrocession, avec un raccordement de Suriauville IV sur le réseau vittellois, d'ici fin 2025-début 2026. En parallèle, le forage de source Gallien sera étudié également dans le cadre des autorisations ARS et DDT. S'il a un aval d'un hydrogéologue agréé classique dans la procédure, il sera raccordé directement sur le réservoir de Vittel pour lequel nous aurons des études sur le coût des travaux une fois que nous aurons les autorisations.

**M. Jean-François FLECK :** Quels sont les volumes prévus au forage Gallien et au forage Suriauville ?

**Mme Marine DUMONT :** Aujourd'hui, nous restons sur la ligne de conduite que nous avons entre 300 000 et 350 000 m<sup>3</sup> d'estimés. Sur les essais, on peut estimer environ 200 000 m<sup>3</sup> sur l'un et 100 000 m<sup>3</sup> sur l'autre, sachant que ce sera à vérifier dans le cadre du dossier d'autorisation.

**M. Jean-François FLECK :** Cela représente une augmentation non négligeable sur le secteur de Suriauville puisqu'on passerait à 200 000 m<sup>3</sup> au niveau de Suriauville IV au lieu de 100 000 m<sup>3</sup> actuellement.

**Mme Marine DUMONT :** Cela représente une augmentation sur le Muschelkalk. Comme l'a dit M. WOLLENSCHNEIDER tout à l'heure, c'est une augmentation, pour la part Vittel, mais qui sera déduite des volumes de Nestlé.

**M. Jean-François FLECK :** Il n'y a que 100 000 m<sup>3</sup> de déduction.

**Mme Marine DUMONT :** Le prélèvement est à 96 000 m<sup>3</sup> exactement.

**M. Jean-François FLECK :** Il y a une augmentation de 200 000 à 250 000 m<sup>3</sup> de prélèvement qui s'ajoutent aux 2,6 millions de mètres cubes d'autorisés actuellement à Nestlé.

**Mme Marine DUMONT :** Non, c'est quelque chose qui va être déduit en partie des 2,6 millions de mètres cubes de Nestlé. Il y aura une augmentation complémentaire. Par contre, elle sera déduite des GTI.

**M. Jean-François FLECK :** Je parle des Muschelkalks. Il ne faut pas confondre. Là, les autorisations visent les prélèvements dans le Muschelkalk. Actuellement, il y a 2,6 millions de mètres cubes d'autorisés pour Nestlé et 200 000 à 250 000 m<sup>3</sup>

de plus qui sont envisagés dans le cadre du transfert pour Vittel/Contrex, sachant qu'il y a déjà 100 000 ou 95 000 m<sup>3</sup> d'autorisés pour Suriauville IV.

**Mme Marine DUMONT :** Dans cette estimation, nous avons les 100 000 m<sup>3</sup> de Nestlé qui vont, du coup, leur être déduits de leurs autorisations.

**M. Jean-François FLECK :** C'est bien ce que je dis. 300 000 moins 100 000, il reste 200 000 à 250 000 m<sup>3</sup>.

**Mme Marine DUMONT :** C'est là où nous aurons les autorisations avec l'étude d'impact et la procédure classique qui va les estimer.

**M. Jean-François FLECK :** Tout à fait ! Je dis que c'est une augmentation non négligeable par rapport à ce qui est déjà autorisé et qui permet quand même de passer aujourd'hui de 2 millions réellement prélevés toutes ces dernières années... Je ne crois pas que Nestlé ait prélevé plus de 2 millions jusqu'à présent mais aujourd'hui, les arrêtés lui laissent toute latitude pour passer à 2,6 millions. C'est bien 2,6 millions d'autorisés au maximum auxquels vont s'ajouter les 200 000 m<sup>3</sup> de Vittel/Contrex. On passerait donc à 2,8 millions potentiellement autorisés par rapport aux 2 millions de prélèvements réels jusqu'à présent.

**Mme la Présidente :** La parole est à M. VAUTHIER.

**M. Jean-Marc VAUTHIER :** On verra. De toute façon, tout cela va suivre son cours avec les autorisations. Le sujet est de lancer des études proprement. Nous y serons attentifs. Ces travaux de sécurisation d'interconnexions font partie du contrat de territoire, donc de nos financements. Vous imaginez bien que le financement de l'agence de l'eau n'est pas assorti du fait que forcément, on va aller prélever 300 000 m<sup>3</sup> dans le système. C'est bien sûr sous réserve que tout cela sera possible.

Simplement, ces travaux sont, d'une certaine manière, sans regret parce que pour une bonne partie, ils permettent des interconnexions, des sécurisations et une solidarité réelle entre les communes, quelles que soient les ressources. D'ailleurs, cela nous permet de faire beaucoup plus de mix dans les prélèvements. Même à 80 000 ou 96 000 m<sup>3</sup> comme nous avons aujourd'hui, j'aurais tendance à dire qu'on prend. Aujourd'hui, les 96 000 m<sup>3</sup> rétrocedés autorisés du gîte B qui viendraient alléger le gîte C, nous les prenons même à 96 000 m<sup>3</sup>. Cela marche. Après, nous

verrons s'il y a du bonus en termes de rétrocession possible, évidemment sans mettre en difficulté les nappes plus superficielles.

De toute façon, au départ, c'est faisable. Cela amène d'ailleurs à penser qu'il y a un intérêt à poursuivre les démarches et à lancer les travaux, quelle que soit l'issue parce que même si l'on restait à 96 000 m<sup>3</sup>, cela marche. Après, c'est du mieux. Puis, une des ressources est artésienne au niveau de Gallien.

Tout cela, nous aurons l'occasion d'y revenir. Simplement, nous sommes solidaires sur le sujet. Il n'est pas question d'aller sécuriser en créant des difficultés plus importantes que celles que nous avons à résoudre aujourd'hui. C'est la base.

**M. Jean-François FLECK** : Quelle est la qualité d'eau brute gallienne ? C'est dans un secteur où il y a un taux de sulfate assez élevé.

**M. Jean-Marc VAUTHIER** : Il y a ce sujet-là. Il y a le sujet de la protection. Tout cela fait partie du package d'autorisation.

**Mme Marine DUMONT** : Là aussi, nous avons des essais de pompage sur les années 2021 et 2022 où nous avons justement étudié la qualité et effectué un premier prélèvement qui laisse à penser qu'il n'y a pas de souci sur l'eau brute. Nous n'étions pas partis sur un projet sans avoir vérifié la qualité avant.

**Mme la Présidente** : Bien merci. Nous allons continuer avec la disposition numéro 5 qui nous est présentée par M. JOURDAIN.

**M. Benoît JOURDAIN** : La disposition numéro 5, c'est « Promouvoir les économies d'eau et sensibiliser les consommateurs ». Cela rejoint un peu tout ce que nous nous sommes dit sur la nécessité aujourd'hui de sensibiliser les uns et les autres.

Nous avons prévu un certain nombre d'actions de sensibilisation, avec un coût estimatif de 25 000 à 50 000 € par an, avec des organismes financeurs que sont l'Agence de l'eau et les collectivités (Région et Département).

Un groupe de travail devait être évoqué dans la disposition 4 et qui serait à la manœuvre sur ce sujet. Je passe la parole à Valérie AUROY.

**Mme Valérie AUROY** : Sur tout ce qui est aspect « économie d'eau », dans le cadre de l'observatoire, nous regardons avec chacun de acteurs que nous rencontrons, par rapport à la liste des abonnés, la possibilité de différencier dans « usages domestiques et assimilés » la part des ménages, la part des artisans et la part des

agriculteurs. En fonction de cela, nous aimerions bien vous faire une petite carte, quand nous aurons toutes les données, pour voir sur les différents secteurs la part des différents usages. Une fois que nous aurons cette connaissance, nous pourrions mettre en place des actions ciblées en termes d'économie d'eau, de sensibilisation des publics.

En effet, si nous n'avions pas ces informations, ce sont des communications globales qui existent déjà. Or, l'objectif au niveau de la CLE est de faire des choses complémentaires et ciblées. Du coup, nous vous proposons de mettre en place un groupe de travail conjoint ou en fonction un peu des évolutions sur tout ce qui est économie d'eau et l'aspect « communication ».

**M. Benoît JOURDAIN** : Le groupe de travail aura donc pour objectif de mettre en place des outils de communication et de sensibilisation à l'égard du grand public.

**Mme Valérie AUROY** : Et de travailler avec les partenaires qui sont déjà des spécialistes dans le domaine de la communication.

**M. Benoît JOURDAIN** : Ce groupe de travail, faut-il qu'on le mette en place aujourd'hui ou est-ce que ce sera de manière informelle en dehors de la réunion ?

**Mme Valérie AUROY** : Là, il s'agit déjà d'attendre début 2024, les premiers retours au niveau de l'observatoire hydrogéologique, de voir les informations que nous aurons sur la consommation des différents usagers. Puis, en fonction de cela, il est proposé de mettre en place un groupe de travail. Après, derrière, il faut avoir les moyens d'avancer et que ce soit cohérent. Je pense que ce sera plutôt début de l'année prochaine.

**M. Benoît JOURDAIN** : Je continue avec la disposition 6 - cela a déjà été largement évoqué à la suite de la question de M. MULLER - qui est l'amélioration du fonctionnement et de la performance des réseaux publics d'alimentation d'eau potable. Je redis ce que j'ai dit tout à l'heure. Il existe effectivement un certain nombre de programmes. Il y a une action très volontariste de la part de l'Agence de l'eau qui est soutenue notamment par le Département des Vosges qui complète les financements sur toutes les initiatives menées par les collectivités, souvent avec l'assistance technique de l'ATD (Agence Technique Départementale).

Il y a également un élément qui est à prendre en compte, c'est que nous sommes dans une évolution de la gouvernance en matière d'eau avec les conséquences de la loi NOTRe. Vous savez qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026, tout ce territoire sera réorganisé. Un certain nombre de syndicats vont rester puisqu'ils sont à cheval sur plusieurs intercommunalités. Je pense qu'aujourd'hui, la loi ne changera plus même si certains en rêvent encore. En principe, les communautés de communes auront la compétence « eau » au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Il y a aussi une action de l'ATD en appui aux collectivités qui le souhaitent pour s'organiser sur la prise de compétence « eau » qui n'est pas évidente. Vous êtes certainement un certain nombre à le vivre sur le territoire. C'est une chose qui n'est pas évidente mais pour avoir l'expérience d'être sur un territoire qui l'a mis en place et pour avoir été au départ plutôt hostile à cette idée d'une prise de compétence intercommunale, je dois reconnaître que c'est assez efficace et que cela porte ses fruits. Je ne vais pas non plus vous convaincre. En tout état de cause, c'est la loi, donc il faudra que la loi soit appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Honnêtement, je pense que cela nous permettra aussi, sur un certain nombre de sujets, de progresser. Il y a des syndicats qui sont très structurés, qui sont très équipés. Nous avons notamment des représentants ici. Puis, il y a des communes qui sont un petit peu abandonnées et qui n'ont pas les moyens. Je pense que l'intercommunalité leur permettra, notamment sur ces questions d'amélioration des performances des réseaux, de progresser.

Autrement, je pense que tout a été dit à l'occasion de l'échange que nous avons eu à la suite de la question de M. MULLER.

**Mme la Présidente** : Nous passons à la disposition 7. La parole est à M. COUSOT.

**M. Jean-Luc COUSOT** : Sur la disposition 7 « développer une approche globale multi-nappes et s'assurer de la soutenabilité des solutions de substitution », je crois que nous en avons déjà largement parlé tout à l'heure, donc nous n'allons pas y revenir. C'est en fonction des données recueillies dans le cadre de l'observatoire hydrogéologique. Il y aura suffisamment d'éléments à ce moment-là pour nous permettre d'avancer. Cela rejoint ce qui a été évoqué tout à l'heure.

**M. Jean-François FLECK :** Jean-Luc, nous sommes en désaccord avec le terme « en fonction des données recueillies dans le cadre de l'observatoire ». Ce que nous avons demandé - et je le répète malheureusement -, c'est une étude en complément de la mise en place de l'observatoire. Si l'on attendait d'avoir les données de l'observatoire...

**M. Jean-Luc COUSOT :** En complément... D'accord !

**M. Jean-François FLECK :** C'est en complément, en parallèle, en prémisse à la limite même. Ce n'est pas du tout la même démarche.

**M. Jean-Luc COUSOT :** C'était plus dans l'action « développer la recherche multi-nappes ». Quand on dit « en fonction », c'était surtout en accord avec les recommandations. Effectivement, vous avez raison, on peut changer.

**M. Jean-François FLECK :** Les mots ont un sens quand même.

**M. Jean-Luc COUSOT :** D'accord, nous allons corriger.

Ensuite, pour la partie « Protéger la qualité de la ressource en eau », c'est un peu complémentaire. La quantité d'eau, c'est une chose, mais protéger la qualité de la ressource en est une autre. En l'occurrence, cela va beaucoup plus loin. On est certainement plus sûr de la protection de l'eau en surface puisqu'il s'agit d'un suivi des captages dégradés. Nous savons très bien que sur certains secteurs, il y a des captages qui sont en limite. Il y aura donc à faire un suivi sur cette partie.

Puis, il s'agit d'élaborer un programme de suivi des activités agricoles, là aussi avec la chambre d'agriculture. Nous en avons parlé tout à l'heure. C'est évident.

Ensuite, il est proposé de mener une réflexion sur les PSE.

**M Bernard SCHMITT :** A cet effet, notre collectif a saisi Mme la Préfète des Vosges qui nous a répondu récemment par une lettre très technique préparée par l'ARS. Nous souhaiterions pouvoir en discuter avec elle, comme nous le disions tout à l'heure au moment de la saluer.

**M. Jean-François FLECK :** Un autre point par rapport à la qualité, je voudrais faire référence à l'historique et au diagnostic qui a été effectué en 2010. Si aujourd'hui nous avons autant de collectivités et des volumes difficilement compressibles de prélèvement pour les collectivités, c'est parce qu'on a laissé filer la qualité de l'eau en surface. 32 captages ont été fermés à l'époque dans le secteur, ce qui a contraint

les collectivités à plonger dans la nappe profonde. Il ne faut pas que nous oublions cela.

Aujourd'hui, se repose avec acuité la question de la qualité, de la protection des captages, la question de l'agriculture parce que nous sommes confrontés en plus à une question quantitative dans le cadre du réchauffement climatique. C'est vraiment une donnée qu'il faut intégrer dans la réflexion rapidement, en plus de tout ce que nous faisons par rapport à la quantité.

**M. Jean-Luc COUSOT :** Cela va de soi. On l'a évoqué. De toute façon, c'est bien inscrit dans toute la démarche sur la qualité de la ressource. Puis, surtout, si nous voulons faire de la substitution ou travailler sur la surface, nous n'avons pas d'autres choix.

**M. Jean-François FLECK :** Le recours à des nappes superficielles est-il réenvisageable à certains endroits ? Cela permettrait d'économiser la nappe profonde.

**M. Jean-Luc COUSOT :** Pourquoi pas ? Cela changera nos pratiques aussi. Quand on a eu l'habitude d'aller puiser, pour ce qui nous concerne, dans la nappe du GTI avec une eau d'une certaine qualité et qui est constante, quand on utilise des eaux de surface, on n'est pas tout à fait dans la même problématique.

**M. Jean-François FLECK :** Peut-être parce qu'on ne se donne pas non plus les moyens de protection efficace.

**M. Jean-Luc COUSOT :** Peut-être, je suis d'accord, mais ce sera aussi des suggestions à faire aux autorités de gestion, ce que nous ne sommes pas. Nous sommes des distributeurs. Je suis complètement d'accord sur cette partie-là. Il n'y a pas de problème.

On a aussi un peu oublié toute cette partie superficielle. Ce ne sont pas les quelques années qui viennent de se passer. Je crois même qu'à certains endroits, des dispositions sont en train d'être prises, que ce soit sur les nouvelles directives de la PAC, que ce soit avec le Département, avec la chambre d'agriculture pour inverser cette tendance et surtout prendre en compte la surface. Nous ne sommes pas encore arrivés mais je pense qu'il y a un changement assez conséquent actuellement à ce niveau-là.

**Mme la Présidente :** La parole est à M. MAYAUX.

**M. Damien MAYAUX :** Je suis concerné plus ou moins par une protection de nappe qui, aujourd'hui, a des teneurs en nitrates qui montent. Nous sommes en association avec l'ARS, la chambre d'agriculture, les exploitants sur site pour mettre en place les protections. C'est tout un travail mais dans les faits (sècheresse, pratiques), cela ne se fera pas du jour au lendemain. C'est un travail de longue haleine.

**M. Jean-François FLECK :** Je salue le travail qui se fait localement entre les différents acteurs mais je voudrais quand même attirer l'attention sur un point. Je participe au programme d'action « nitrates » depuis 1995. Conséquence : on continue à allonger la liste des communes concernées par ce paramètre et donc qui viennent augmenter la superficie des zones vulnérables. Cela veut dire que tout ce qu'on a essayé de faire n'a été que des objectifs de moyens et non pas de résultats. Résultat des courses : avec tout l'argent public consacré aux opérations Ferti-mieux, Agri-mieux, tout ce que vous voulez., la situation ne se stabilise pas. Elle a même plutôt tendance à se dégrader. Il faut quand même se poser la question de la réglementation et des solutions vraiment efficaces à mettre en œuvre pour protéger cette fameuse ressource en eau.

**M. Damien MAYAUX :** Pour répondre à cela, je dirais que l'effet « politique agricole commune » a une grosse influence sur les pratiques agricoles. Aujourd'hui, nous voyons l'objectif des marchés : on descend l'élevage et on privilégie les céréales. La pollution des nappes, je suis désolé mais la céréale est beaucoup plus polluante en termes de nitrates que l'élevage. L'herbe pompe. On a des périodes de lessivage. On essaye toutes les pratiques possibles avec des CIPAN. Le monde agricole est conscient de la pollution et des incidences. Cependant, nous n'avons pas tous les facteurs avec nous. Pour vivre, il faut quand même s'appuyer sur d'autres structures que nous ne maîtrisons pas.

**M. Jean-François FLECK :** Il y a un gros débat à avoir en matière de politique agricole commune. Le fait de soutenir à grand renfort de subventions et d'argent public des pratiques qui sont loin d'être vertueuses, et a contrario de ne pas accompagner suffisamment les pratiques alternatives qui, elles, sont garantes d'une protection pérenne de la ressource, c'est un vrai débat politique.

**M. ? :** Effectivement, le dénigrement de l'élevage y a largement contribué.

**Mme la Présidente :** M. COUSOT, nous continuons.

**M. Jean-Luc COUSOT** : Nous avons parlé de la qualité. La disposition 9 découle de ce qui vient d'être dit. Elle consiste à instaurer une vision collective et territoriale de la ressource en eau. Nous le voyons dans le groupe de travail mais nous le revoyons aussi quand on cite les différents acteurs, que ce soit le monde industriel ou le monde agricole. Tout cela, c'est pour impulser une certaine réflexion et aller plus loin en mettant en place des actions. Le but est de faire remonter à la CLE tout ce qui peut être mis en place. Cela fait partie de tout ce travail.

Ensuite, la disposition 10, c'est « intégrer les enjeux de préservation de la nappe dans la planification locale et adapter le développement territorial à la ressource disponible ». Cela complète ce qui a été évoqué par Benoît JOURDAIN tout à l'heure. Des territoires sont en train de mener des réflexions sur les PLUi et le SCoT. Les schémas d'urbanisation sont soit en cours de réalisation, soit déjà réalisés pour un certain nombre. De toute façon, c'est évolutif.

Puis, il y aura aussi cette prise de compétence « eau » en 2026 par les collectivités locales, donc soit les communautés d'agglomération, soit les communautés de communes. Tout cela va dans le sens de l'urbanisation et de l'intégration de la problématique de l'eau dans les différents outils administratifs et d'urbanisme.

**Mme la Présidente** : Concernant la disposition 11 « mettre en œuvre une gouvernance du SAGE et de ses déclinaisons opérationnelles (thématiques) et organiser la solidarité financière », une étude SEPIA est en cours.

S'agissant de la disposition numéro 12 « créer et animer un observatoire hydrogéologique multi-nappes », nous en avons parlé tout à l'heure aussi. L'action est en cours.

A propos de la disposition numéro 13 « partager l'information relative à la nappe des GTI, aux aquifères adjacents et à la ressource en eau », c'est le même groupe de travail que la disposition 4 qui consistait à rationaliser les consommations pour tous les usages.

La disposition 14 « évaluer le SAGE » nous est présentée par Benoît JOURDAIN.

**M. Benoît JOURDAIN** : La disposition 14 est un dispositif d'évaluation que nous faisons maintenant pour toutes les politiques publiques. Il est prévu, y compris l'intervention d'un cabinet d'audit extérieur, de mettre en place une évaluation. Une première évaluation aura lieu pour la période 2022-2024. Puis, une deuxième

évaluation prendra en compte la période 2024-2027, avec un tableau de bord, le bilan, le rapport annuel, l'audit, etc., donc tout ce qu'on pourra mettre à votre disposition pour évaluer l'avancée de nos travaux.

**Mme la Présidente** : Vous poursuivez avec la disposition 15.

**M. Benoît JOURDAIN** : Cela rejoint les discussions que nous avons eues depuis tout à l'heure. Il s'agit de la définition du fonctionnement hydrogéologique global, des interactions entre nappes et milieux superficiels et de la préparation du SAGE pour évoluer vers un SAGE territorial. C'était une demande forte qui était exprimée maintes fois, qui a encore été exprimée aujourd'hui et qui nous semble être effectivement quelque chose de tout à fait pertinent.

Il existe une volonté commune d'arriver progressivement à faire évoluer ce SAGE en un SAGE multi-nappes. Au fur et à mesure des travaux qui pourront être menés, notamment des résultats de l'observatoire et de tout ce qui va nous permettre de mesurer les actions que nous avons mises en œuvre, notamment le piézomètre, nous allons effectivement voir comment nous pouvons mettre en place ce SAGE à l'échelle de l'ensemble des nappes concernées.

▪ **6. Point sur la future structure porteuse**

**Mme la Présidente** : Le point 6 est un point sur la future structure porteuse du SAGE. La parole est à M. COUSOT.

**M. Jean-Luc COUSOT** : Nous avons un peu réfléchi sur quelle structure porteuse pour le SAGE. Vous avez sur le tableau la mise en œuvre actuelle du SAGE. Aujourd'hui, c'est une structure qui est portée par le Conseil départemental, avec l'animation de la CLE. L'objectif est de glisser tout doucement vers la partie droite, avec une future structure porteuse suivant les éléments. Qui est dans le coup ? Nous voyons les chambres consulaires, les communes, la communauté d'agglomération qui est distributrice en eau et donc qui a la compétence.

Nous voyons dans le tableau suivant les porteurs qui y sont actuellement, avec tout le travail qui est mené dans la perspective du 1<sup>er</sup> janvier 2026 où là, certains porteurs qui sont actuellement dans les SIE seront conservés. S'ils sont sur deux EPCI, ils pourront rester en place. La communauté d'agglomération d'Épinal (CAE) bien sûr restera aussi dans cette perspective. Les communes, à ce moment-là, pourront éventuellement rester. Puis, les SIE qui sont sur une seule communauté de communes resteront si l'EPCI décide de leur confier une délégation.

Actuellement, le Département des Vosges porte la CLE. Vous avez dans le tableau les interventions réglementaires de la Préfecture, de la DDT, de la DREAL, de l'ARS, puis de l'Agence. Aujourd'hui, toutes ces personnes sont rassemblées autour de la CLE. Quand on regarde, nous avons le périmètre des 190 communes et des 5 EPCI qui sont concernés, avec des communes indépendantes surtout dans le secteur sud. C'est là que la discussion sera un peu moins facile.

En revanche, la partie nord et la partie centrale sont presque complètement couvertes par des syndicats. Pour la partie sud, on est seulement avec une grande majorité de communes indépendantes. La suite nous amène à une réflexion sur comment organiser cette structure porteuse. Est-ce qu'on attend 2026 puis se dire qu'après, ce seront les EPCI qui prendront les décisions ou évoque-t-on des choses un peu plus récentes ?

Trois options se présentent à nous au regard de l'état des lieux actuel. La première, c'est avoir un syndicat ayant pour seule mission le secrétariat de la CLE, avec le Département et les EPCI. On aurait, en termes d'évolution, l'histoire de la prise de compétence en 2026. Il s'agirait donc d'anticiper dès maintenant sur un certain nombre de missions (6, 7 et 12) par les EPCI. C'est une option incertaine juridiquement parce qu'elle n'était pas validée par les services de la Préfecture. Si l'on intégrait dans cette organisation des structures avec des compétences complètement différentes, ce serait un petit peu complexe.

Ensuite, l'option numéro 2, ce sera un syndicat avec les EPCI, lesquels auront de toute façon la compétence en 2026, et le CD 88 comme seuls membres, avec des compétences pour le secrétariat de la CLE et des missions complémentaires autour d'un syndicat transitoire. Puis, les syndicats adhèreraient dans un deuxième temps en fonction des décisions qui seront prises en 2026 puisqu'il faut bien intégrer ceux qui distribuent l'eau dans cette affaire. Ce sont quand même ceux qui sont en contact direct avec les consommateurs, avec les clients ceux qui utilisent l'eau.

Puis, la dernière option, à savoir l'option 3, c'était d'attendre 2026 et de voir en fonction de ce qui sera choisi par les différents EPCI.

Ce sont les trois propositions qui se présentent à nous par rapport à ce territoire qui est complexe et vraiment très différent. Je vous invite à regarder la particularité de la géographie sur le territoire. C'est vraiment très différencié entre le nord et le sud. Je laisse la parole à Mme la Présidente pour évoquer l'option qui a été choisie.

**Mme la Présidente** : Je donne la parole à M. JOURDAIN avant.

**M. Benoît JOURDAIN** : Personnellement, je pense qu'il faut que nous trouvions la solution la plus efficace et la plus rapide. Nous sommes tous d'accord sur le fait que les choses ont beaucoup trainé pour différentes raisons depuis des années.

Initialement, j'étais plutôt favorable à la première option. En fait, ce n'est pas la plus rapide parce qu'il y a un problème juridique majeur, c'est qu'il va falloir modifier les statuts d'un certain nombre de structures, notamment les syndicats des eaux. Vous connaissez les procédures, il faut que tous les adhérents acceptent la modification avec des majorités qualifiées, etc., donc cela risque d'être très long.

Par ailleurs, la solution 3 consistait à dire qu'on ne ferait rien avant 2026. Ce n'était pas la plus rapide non plus.

Par conséquent, je me suis rallié à l'idée que la meilleure solution était la solution numéro 2, à savoir une structure a minima avec quelques acteurs, dont le Département qui ne cherche pas à se défiler sur ce dossier et qui continuera à assumer ses responsabilités. Après, il y aura l'intégration des uns et des autres en fonction du rythme de leur modification de statut et de leur capacité à faire évoluer leur prise de compétence.

Pour moi, c'est la solution numéro 2 qui nous permettra d'être le plus rapidement efficaces. J'imagine que c'est la proposition que la présidente va vous faire.

**Mme la Présidente** : Effectivement, l'option numéro 2 est celle que nous avons validée en bureau de la CLE. Nous prévoyons une réunion avec les présidents de communautés de communes, la CAE début 2024. Là, nous allons passer au vote.

**M. Benoît JOURDAIN** : Le but est d'avoir une structure qui soit créée courant 2024 pour être opérationnelle le plus vite possible.

**Mme la Présidente** : Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ?  
Mme ORIVELLE de BORTOLI, M. VILLAUME, M. FLECK et M. SCHMITT s'abstiennent. Qui est contre ?

*Le rapport est voté à la majorité.*

## ▪ 7. Rapports d'activité 2021 et 2022

**Mme la Présidente** : Le rapport d'activité 2021 vous a été transmis. C'est vraiment succinct parce que nous avons des petits soucis de personnels et des moyens humains qui étaient un peu déficients à cette période. Le rapport d'activité 2022 est plus conséquent. Là, je vous demande aussi de voter. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

*Les rapports sont votés à l'unanimité.*

## ▪ 8. Questions diverses

**Mme la Présidente** : Avez-vous des questions diverses ?

**M. Jean-François FLECK** : Je voulais simplement demander un petit complément à Nestlé, à savoir qu'en fonction des prescriptions de l'arrêté d'octobre 2022 - cela fait un peu plus d'un an -, il y a la prévision d'installation de 2 piézomètres supplémentaires en plus des 13 forages qui ont été mentionnés tout à l'heure, ainsi qu'une démarche de jaugeage des cours d'eau qui est prévue dans l'arrêté, et également une réponse à apporter pour le mois de juin 2023. Où en est-on par rapport à toutes ces prescriptions ?

**M. Michel WOLLENSCHNEIDER** : Je n'ai pas le détail mais une action est en cours pour organiser les campagnes de jaugeage avec Antea. J'ai recroisé avec Alexandre BOULAY, c'est en train de s'organiser pour avoir des campagnes de nivellement.

**M. Jean-François FLECK** : Ces campagnes de jaugeage, à quelle période les prévoyez-vous ?

**M. Michel WOLLENSCHNEIDER** : Là, je n'ai pas le détail.

**M. Alain LERCHER** : Juste pour préciser, nous avons reçu de Nestlé - puisque c'était demandé dans l'arrêté - un porter-à-connaissance avec un cahier des charges qui est en cours d'analyse chez nous à la DDT actuellement. Nous avons une réunion prévue le 13 décembre pour évoquer ces sujets. Il y a ce volet « suivi des jaugeages » sur les cours d'eau.

Une étude « zones humides » était également demandée. C'est donc finalement tout ce qui est dans les prescriptions, y compris la demande d'un cahier des charges

préalable avant de lancer les prestations. C'est en cours. Nous sommes en train de finaliser puisqu'on va se voir très bientôt.

**M. Jean-François FLECK** : Est-ce que dans ce cahier des charges, il est prévu des campagnes de jaugeage à différents moments de l'année en lien avec l'observation du niveau de la nappe.

**M. Michel WOLLENSCHNEIDER** : C'est un peu l'idée. Je ne vais pas dans le détail mais plusieurs jaugeages sont effectivement prévus dans l'année en fonction de la nappe. C'est à adapter d'une année à l'autre. Cela dépend des périodes de pluie ou de sécheresse. C'est un peu dans cet état d'esprit que nous voudrions que ce soit réalisé.

**M. Jean-François FLECK** : Avez-vous déjà commencé l'installation des deux piézomètres et dans quels délais ?

**M. Michel WOLLENSCHNEIDER** : Il faut que je voie cela. L'autre application, ce sont les compteurs qui ont été mis en place là où il n'y en avait pas. Cela a été fait sur le mois de juin. Puis, là où il y a des complexités plus techniques, là où c'est artésien, c'est en cours. Toutefois, la grande majorité a été faite.

**Mme la Présidente** : M. MULLER a demandé la parole.

**M. Robert MULLER** : La dernière fois, j'étais intervenu pour demander la possibilité de développer des classes d'eau dans le secteur. Je pense que le meilleur moyen de sensibiliser les consommateurs, puisqu'on parle d'économie, c'est de passer par leurs enfants qui peuvent ramener la discussion à la maison. Je voudrais interroger l'Agence de l'eau pour savoir quels documents sont mis à disposition des élèves. Je suis prêt à contribuer, à travailler pour alimenter cette action. Je pense que ce serait bon de consulter l'Éducation nationale pour essayer de voir comment on peut multiplier les classes d'eau dans les secteurs qui nous intéressent.

**Mme la Présidente** : Au niveau du département, il y a beaucoup d'associations, y compris TER, O Vosges et autres, qui sont au fait de ces interventions au niveau des élèves, des classes, des jeunes. C'est déjà mis en place.

**M. Benoît JOURDAIN** : Les outils existent. Après, le problème, c'est l'Éducation nationale qui prend la décision de faire ou pas. Nous n'avons aucun pouvoir sur l'Éducation nationale. L'Agence de l'eau va répondre aussi de son côté mais en tant que conseiller départemental, ce que nous faisons, c'est que nous animons un réseau

d'associations et d'acteurs du développement durable. Après, nous ne pouvons pas faire plus que les aider, les financer, etc. Si l'Éducation nationale ne prend pas l'initiative de faire des classes « eau », on n'y peut rien. Il faudrait que l'Éducation nationale soit autour de la table mais elle n'est pas ici. Nous, en tant que collectivité - je pense que l'Agence de l'eau va avoir la même réponse -, nous mettons les outils, nous faisons ce qu'il faut. Après, nous ne pouvons pas nous substituer aux enseignants.

**M. Jean-Marc VAUTHIER :** Je vais répondre à peu près la même chose. Nous avons effectivement un dispositif « classe d'eau ». Chaque année, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse soutient les initiatives portées par les écoles. Cela passe par les directeurs d'école. Nous avons des partenariats avec l'Éducation nationale et les inspecteurs. Nous pourrions tout à fait les sensibiliser sur ce territoire pour qu'il y en ait plus qui émergent.

Je fais déjà le recensement de ceux qui sont sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets de cette année qui vient de se clôturer. Chaque année, nous avons un appel à projets qui passe par nos plateformes internet où les écoles candidatent pour des projets sur l'eau. C'est le cycle de l'eau. C'est très large. Cela peut être la découverte de milieux naturels, des actions artistiques dans le domaine de l'eau. Cela peut être l'économie d'eau. Cela peut être comment aménager une cour d'école, participer à l'aménagement d'une cour d'école. Ce sont tous les sujets « nature » et « eau », donc c'est très large. On pourrait se focaliser sur un thème.

Il s'agit d'aider une fois par an dans le cadre de l'appel à projets. C'est 600 € par projet. Cela permet de faire des choses, de louer un bus, de faire des visites. Ce n'est pas du tout contradictoire avec le fait de faire intervenir des animateurs « nature » qui sont financés par ailleurs.

C'est intéressant. Néanmoins, nous voyons toujours des cas de communes, d'écoles qui ne connaissent pas encore le dispositif, qui n'en ont jamais bénéficié. Ce serait le bon moment pour lancer une action de groupe là-dessus dans les prochaines années, quitte à animer un peu plus le réseau local.

Cela existe. Il est possible qu'il y ait des écoles sur le territoire - cela m'étonnerait qu'il n'y en ait pas d'ailleurs - qui le font. On pourrait essayer de densifier un peu l'année prochaine. Il y en a habituellement. C'est un très bon outil. En effet, le sujet des jeunes publics, nous y tenons fortement.

**Mme la Présidente :** Mme la Préfète va faire la conclusion.

**Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, préfète :** Merci. J'ai écouté attentivement l'ensemble des débats. L'eau est un sujet complexe, multipartenarial. On a évoqué les agriculteurs, l'industriel, les usagers. C'est un sujet sensible. On a beaucoup évoqué la quantité. Il y a aussi les sujets de qualité. C'est un sujet urgent - on l'a dit - parce que nous avons un contexte environnemental qui ne nous permet pas de trainer, si vous me permettez cette expression, mais en même temps qui ne nous autorise pas à négliger toutes les étapes qu'il nous faut suivre avec le plus grand sérieux. Je crois que cela a été rappelé.

Il y a le passé. Nous n'allons pas nous engluer dans l'histoire. Je crois qu'il faut avancer. A nous, collectivement, d'avancer. Je vois, au sein de cette CLE, que c'est vraiment ce qui se passe.

Je ne vais pas revenir sur le plan Eau, les 53 mesures qui ont été annoncées par le président de la République. Vous l'avez, côté Agence de l'eau, mentionné tout à l'heure. Je sais combien les Agences de l'eau dans cette région, en tout cas celles qui y participent, sont très actives et surtout en soutien. Je le rappelle parce que cette urgence, c'est aussi ce soutien actif qu'il y a de la part des Agences et des services de l'Etat.

La dynamique que nous avons aujourd'hui ici, à travers la richesse des débats qu'il a pu y avoir, me paraît extrêmement intéressante et importante. En plus, nous retrouvons certes une dynamique sur le SAGE des GTI, mais nous sommes - cela a été mentionné aussi - dans une dynamique plus large et nationale, à la fois parce qu'il y a un travail partenarial, mais aussi parce qu'il y a des outils législatifs et réglementaires qui ont largement évolué et qui parfois imposent. Nous avons des avancées. Souvenons-nous qu'il y a quelques mois, nous n'en étions pas là. Je vois vraiment les choses avancer et cela me fait plaisir. Au-delà de me faire plaisir, cela me donne confiance pour la suite.

Concernant les travaux de l'observatoire, nous avons le partage de données et les opérations de terrain pour échanger, pour comprendre et pour partager les constats. En effet, il y a des connaissances à acquérir collectivement au-delà de ce que nous connaissons les uns et les autres individuellement. Il y a les mises à jour, les analyses qui pourront s'appuyer sur ces données d'observatoire. Certes, à un moment, c'étaient des vœux par certains mais aujourd'hui, ce sont des éléments

très concrets. Je ne vais pas balayer les dispositions du SAGE mais vraiment, c'était important.

La dimension du sujet est importante également. Nous le savons tous. L'Etat est à vos côtés en tant que de besoin. Nous pouvons saluer la présence des services de l'Etat. Au-delà des Agences, de l'ARS, de la DREAL ou de la DDT dans le quotidien, la DCL peut aussi intervenir au besoin, quoique ce ne soit pas l'option qui est choisie pour la gouvernance.

Je m'engage et je salue cette perspective pour 2024. Par rapport à la dernière question sur les classes « eau », je vois la DASEN en bilatéral tout à l'heure. Je lui rappellerai ces dispositifs pour que la meilleure promotion puisse en être faite dans le département. Cela existe déjà - non pas des classes « eau » avec un label « eau », que ce soit clair -, mais en tout cas, de la sensibilisation et des actions qui sont menées en faveur de nos scolaires.

Merci pour ces avancées de travaux. J'attends avec impatience la prochaine séance. Au rythme où cela avance depuis que je suis là... Bravo à vous. Merci, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente** : Merci, Mme la Préfète. Nous remercions aussi vos services dans l'élaboration du SAGE. Ils nous ont bien aidés. M. LERCHER, l'Agence de l'eau, l'ARS, tout le monde a participé, donc merci à vous.

La séance est terminée. Je vous souhaite un bon retour et un bon appétit.

*La séance est clôturée à 12 h 15.*